



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE,  
DE LA RURALITÉ  
ET DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES



## CONTRAT DE RECIPROCITE VILLE CAMPAGNE

*Expérimentation nationale*

**valant contrat de coopération territoriale**

**Entre Brest métropole  
et le Pays du Centre Ouest Bretagne**

Brest Métropole et le Pays Centre-ouest Bretagne ont été retenus pour « expérimenter les premiers contrats de réciprocité ville-campagne entre des communes et des intercommunalités volontaires », comme décidé par le Comité Interministériel aux ruralités du 13 mars 2015. L'expérimentation est pilotée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)<sup>1</sup>.

Le principe de ces contrats repose sur la valorisation de projets fédérateurs, dans une logique gagnant-gagnant. Le contrat de réciprocité, au-delà de l'engagement politique des deux territoires, vise à regrouper l'ensemble des partenariats urbain-rural mis en place par les acteurs publics et privés.

Le terme « contrat » retenu dans la dénomination de cette expérimentation, fait davantage appel à la notion de convention, d'accord de partenariat qu'à une forme juridique formelle. En particulier, le contrat de réciprocité ne génère pas de soutien financier spécifique mais les projets qui y sont inscrits bénéficieront d'une visibilité accrue, notamment lors d'une demande de subvention sur les crédits de droit commun. L'ensemble des dispositifs contractuels (CPER, programmes opérationnels des fonds européens, contrats de partenariat et de territoire) doit faire l'objet d'une révision à mi-parcours en 2017 : ce pourra être l'occasion d'y inscrire de premiers projets identifiés dans le cadre du contrat de réciprocité.

---

1

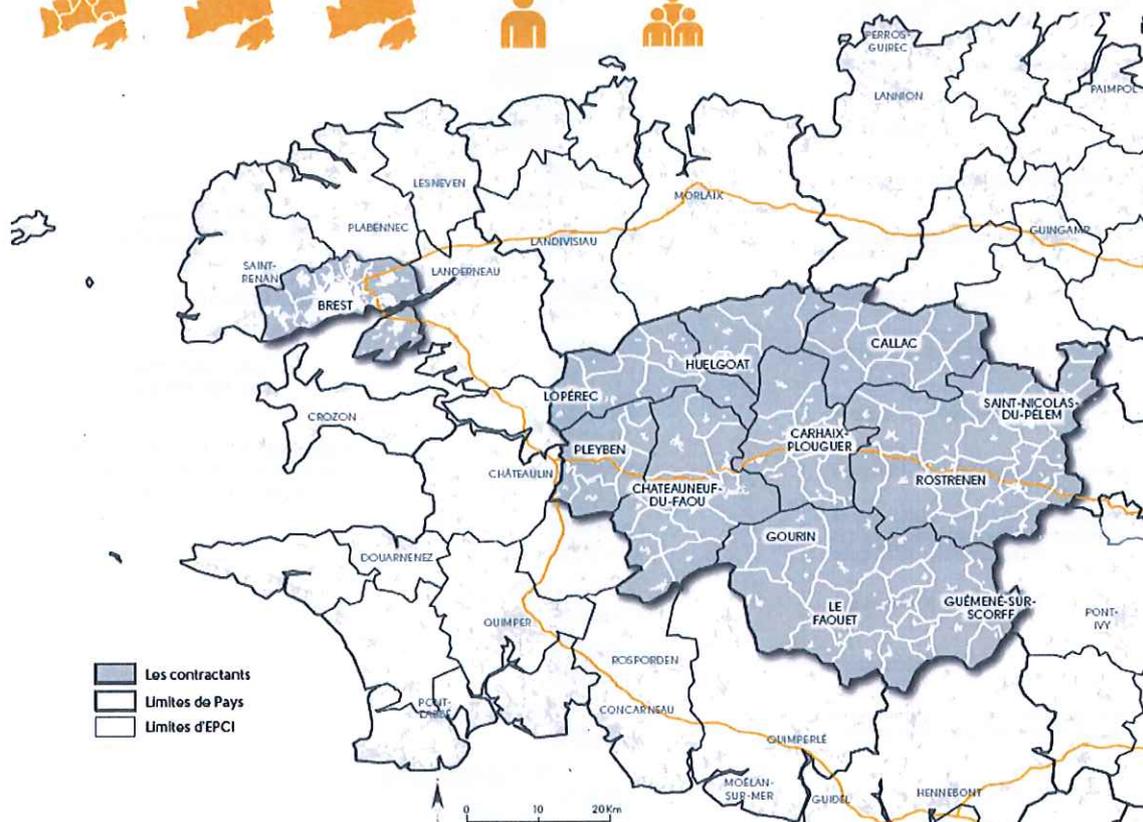
[http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/dp\\_20150313\\_synthese\\_ciet\\_vfinal.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/dp_20150313_synthese_ciet_vfinal.pdf)

## GENESE DU CONTRAT

### Brest métropole et le Centre ouest Bretagne : une coopération ville-campagne

Brest métropole et le pays du Centre ouest Bretagne sont représentatifs d'un territoire urbain d'une part, d'un territoire rural d'autre part. La métropole, avec 207 000 habitants, présente un profil socio-économique marqué par la présence des cadres et un indice de jeunesse élevé. Le profil du COB est marqué par la présence des agriculteurs et ouvriers au sein d'une population globalement vieillissante. Les deux territoires s'inscrivent dans des trajectoires économiques différentes : la métropole, où l'emploi public est très présent, connaît une progression légère de l'emploi privé portée par le tertiaire. Le COB est marqué par le recul de l'emploi productif, en lien avec les difficultés du secteur agro-alimentaire.

#### BREST MÉTROPOLE

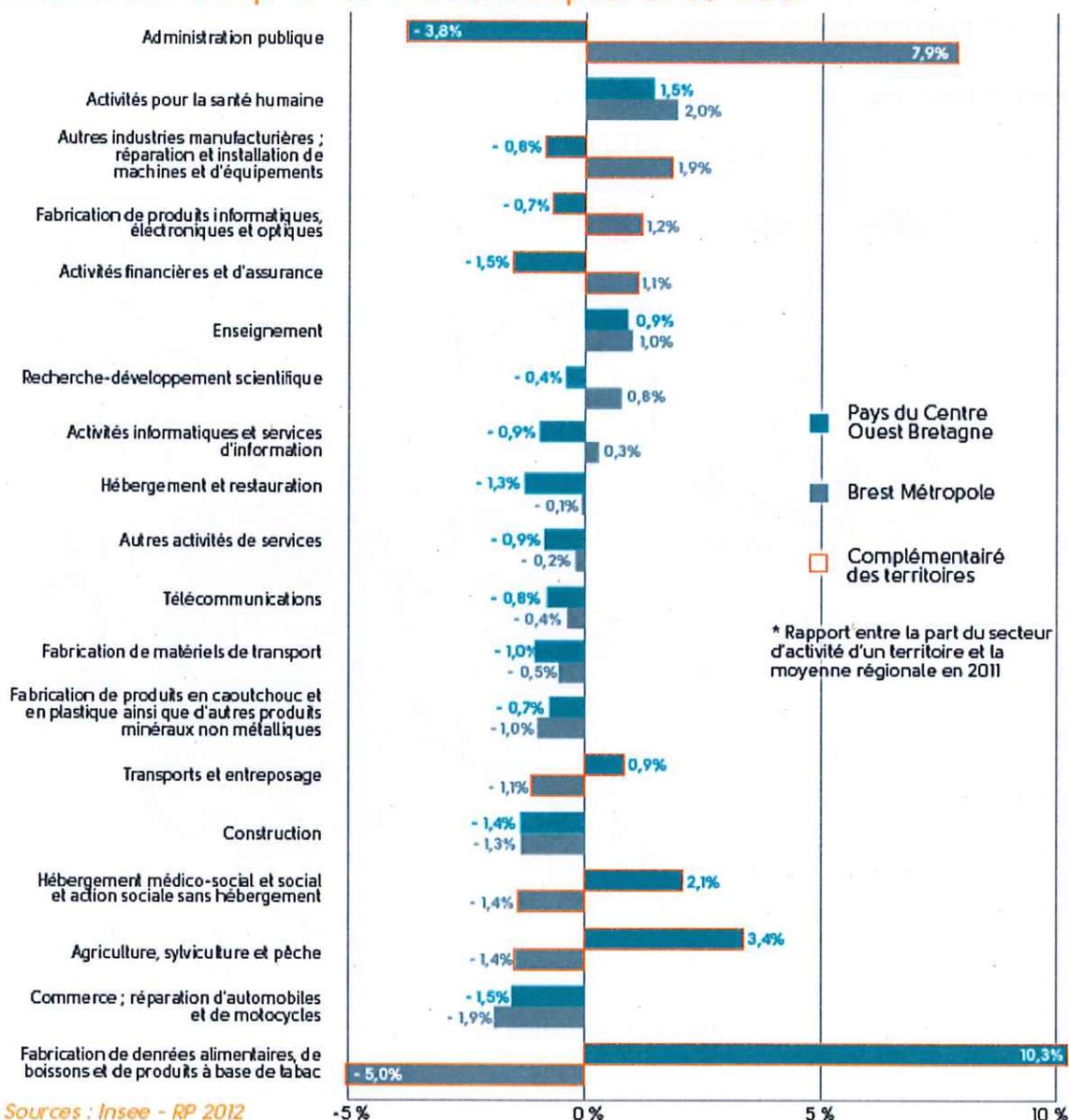


#### PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE



Les différences entre les deux territoires peuvent se lire comme des complémentarités à valoriser dans le cadre du contrat de réciprocité ville-campagne : la métropole dispose d'une offre de services, d'équipements, d'ingénierie qui doit pouvoir irriguer le Centre Ouest Bretagne. Réciproquement, le Pays du Centre ouest Bretagne est un espace majoritairement orienté vers la production et la transformation. Il dispose d'une nature et d'un environnement préservés pouvant bénéficier au territoire de la métropole. La richesse culturelle des deux territoires représente également un potentiel important d'échanges et de coopérations.

### Profils économiques\* de Brest métropole et du COB



## L'identification collégiale des axes de partenariat

L'élaboration du contrat de réciprocité a été engagée dès le printemps 2015. Après une première rencontre réunissant les représentants de l'Etat, de la Région et des deux territoires, les élus et représentants des conseils de développement de Brest métropole et du Centre ouest Bretagne ont invité les forces vives des deux territoires à co-construire les axes de coopérations autour desquels le présent contrat s'articule.

S'appuyant sur un portrait synthétique des deux territoires, réalisé à l'automne 2015 par l'Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa)<sup>2</sup>, plus de 50 représentants des deux territoires ont participé à des ateliers au cours du printemps 2016. Ces échanges ont permis une connaissance et une reconnaissance mutuelles, ainsi que l'établissement d'un dialogue riche entre les deux territoires qui a permis d'identifier de premiers enjeux de coopérations dans trois grands domaines :

- l'économie et l'insertion ;
- la santé, la culture et les services ;
- l'énergie et l'environnement.

### ***L'économie et l'insertion***

Les profils contrastés des deux territoires invitent à explorer les complémentarités entre les deux territoires. Dans le domaine économique, de premières synergies entre les deux territoires peuvent être envisagées, selon quatre axes :

- développer l'export de la production agro-alimentaire du COB grâce aux infrastructures de transport portuaire brestoises ;
- promouvoir conjointement les destinations touristiques et les grandes manifestations culturelles ;
- valoriser des filières alimentaires de proximité ;
- organiser des échanges de pratiques autour des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, des dispositifs d'insertion et des dispositifs d'accompagnement des usages du numérique.

### ***La santé, la culture et les services***

Alors que la métropole présente une offre complète d'infrastructures et d'équipements de santé, le pays du Centre ouest Bretagne peine à maintenir un accès aux soins de qualité pour ses habitants. Le premier enjeu de partenariat entre les territoires est donc, de ce point de vue, de conforter l'accès aux soins pour les habitants du pays du Centre ouest Bretagne tout en confortant le niveau d'activité des équipements brestois (centre hospitalier régional universitaire, écoles et formations universitaires dans le domaine de la santé...).

Dans le domaine culturel, les deux territoires présentent une richesse de création qui mérite d'être valorisée dans le cadre d'échanges et de collaborations.

Pour mobiliser les potentiels et les dynamiques de la jeunesse, les deux territoires entendent structurer et développer le travail partenarial, consolider et renforcer l'accompagnement des jeunes, soutenir l'émergence de leurs projets et les amener à découvrir les deux territoires.

---

<sup>2</sup> <http://www.adeupa-brest.fr/nos-publications/vers-un-contrat-de-reciprocite-brest-metropole-pays-centre-ouest-bretagne-elements>

## ***L'énergie et l'environnement***

Les deux territoires de Brest métropole et du pays du Centre ouest Bretagne sont labellisés Territoires à énergie positive et pour la croissance verte. La complémentarité entre un territoire urbain et un territoire rural peut être valorisée et des pistes de coopération ont été identifiées autour :

- de l'organisation d'un débouché sur le territoire de Brest métropole pour la filière bois-énergie en cours de structuration dans le pays du Centre ouest Bretagne ;
- du partage avec le pays du Centre ouest Bretagne de l'ingénierie déployée par Brest métropole et Energence dans les domaines de la performance énergétique de l'éclairage public et de la plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti.

Les modalités d'exercice de la compétence eau et assainissement par les EPCI sont également identifiées comme un sujet potentiel d'échanges.

## **DEUX GRANDS ENGAGEMENTS**

### **Pérenniser le cadre d'échange entre les deux territoires**

Au regard de la richesse des échanges qui ont conduit à l'élaboration du présent contrat de réciprocité, Brest métropole, le pays du Centre ouest Bretagne, les conseils de développement des deux territoires, le Département du Finistère, la Région Bretagne et l'Etat conviennent de prolonger la dynamique de dialogue interterritoriale engagée. Il s'agit de consolider une vision partagée de l'aménagement et de développement durable du territoire de l'ouest breton.

### ***Un cadre de dialogue souple entre les deux territoires***

Brest métropole et le pays du Centre ouest Bretagne conviennent d'organiser de façon souple un dialogue pérenne entre les deux territoires qui visera notamment à développer l'interconnaissance des territoires et de leurs acteurs, une lecture partagée des enjeux d'aménagement et de développement et le partage d'expériences, de méthodes et d'outils d'intervention. Ce dialogue entre, d'une part, Brest métropole et, d'autre part, le Pays du Centre ouest Bretagne pourra s'organiser sur le modèle des Ententes territoriales entre collectivités. Ce dialogue sera également alimenté par les partenaires que sont les Conseils de développement, les Chambres consulaires, l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne.

### ***Un suivi régulier de la coopération, associant le Département, la Région, l'Etat, et la Caisse des Dépôts et Consignations***

La coopération entre les territoires de Brest métropole et du pays du Centre ouest Bretagne fera l'objet d'un suivi régulier associant, outre les acteurs précités, le Département du Finistère, la Région Bretagne, l'Etat et la CDC Bretagne. Un comité de suivi sera réuni au minimum une fois par an afin :

- d'examiner la progression des projets inscrits au contrat de réciprocité et d'examiner les liens possibles avec la mise en œuvre des dispositifs contractuels ;
- d'échanger sur la progression des contrats de réciprocité dans les autres territoires concernés par l'expérimentation nationale, et sur l'articulation avec les pactes Etat-métropole actés au niveau national le 6 juillet 2016 pour lesquels les contrats de réciprocité ville campagne pourront constituer des contrats de coopération territoriale et venir concrétiser le concept d'alliance des territoires.

## Accompagner les premiers projets opérationnels et ceux en devenir

Les échanges menés entre les acteurs des deux territoires ont permis l'identification de projets opérationnels, en préparation et en perspective qui ouvrent la voie à un enrichissement réciproque des deux territoires. Brest métropole, le pays du Centre ouest Bretagne, le Département du Finistère, la Région Bretagne, l'Etat, et la CDC Bretagne s'engagent à examiner les possibilités d'accompagnement de ces projets.

### Des projets opérationnels

N°	Intitulé	Domaine	Principaux acteurs
1	Organiser via le port de Brest l'export vers la Chine de poudre de lait produite à Carhaix.	Economie	Synutra, CCIM de Brest Région
2	Organiser une promotion commune des Fêtes maritimes de Brest et du festival des Vieilles charrues (billettique, représentation croisée des événements sur les sites, manifestation faisant lien entre les deux...)	Economie	Brest Evènements nautique Brest 2016, Festival des vieilles charrues
3	Soutenir les startup via le West Web festival de Carhaix	Economie	West web valley
4	Organiser un partage d'expérience sur la promotion des filières d'alimentation locale via la commande publique et via le développement d'une plateforme Internet.	Economie	ville de Brest, PM Pays de Brest, Pays COB
5	Créer des logements pour jeunes travailleurs à Motreff	Insertion	L'aile
6	Réaliser une plate-forme d'Imagerie médicale mobile(IRM) à Carhaix	Santé	CHRU Brest, ARS
7	Promouvoir le Pays COB auprès des futurs médecins	Santé	Faculté de médecine Brest, Pays COB
8	Partager les programmes et actions de prévention et promotion de la santé dans le cadre des contrats locaux de santé	Santé	Ville de Brest, Pays COB, PM Pays Brest
9	Organiser un forum d'interconnaissance des acteurs de la culture	Culture	Brest Métropole, Pays COB
10	Monter en compétence les écoles de musique du COB en partenariat avec le Conservatoire de Brest	Culture	Conservatoire Brest, Ecoles de musique Pays COB
11	Développer le patrimoine oral (Randonnées à thèmes, festival contes et légendes, dans les médiathèques, écoles)	Culture	Addes Monts d'Arrée
12	Faciliter le référencement des producteurs de bois énergie du COB pour la chaufferie bois de Brest,	Energie	SEM Sotraval
13	Sensibiliser les élus du COB à partir de l'expérience de Brest Métropole sur l'éclairage public (LED, armoires et équipements de régulation, ...)	Energie	Brest Métropole, Pays COB
14	Sensibiliser les scolaires dans les 2 Territoires à Energie Positive (TEPCV et écoles intelligentes, éco-écoles...)	Energie	Brest Métropole, Pays COB, ALECOB
15	Partager les outils pour les économies d'énergie dans l'habitat (Tinergie,...)	Energie	Energie, ALECOB

### Des projets en préparation

N°	Intitulé	Domaine	Principaux acteurs
1	Mettre en place une salle pédagogique en lien potentiel avec Synutra	Economie	Chambre Agriculture Finistère
2	Etudier la faisabilité d'un pôle ESS au Pays COB ou d'un adossement à l'ADESS à Brest	Economie	ADESS, Pays COB
3	Développer les actions d'insertion entre les deux territoires (Mission locale, chantier entretien canal Nantes à Brest)	Insertion	Mission locale Pays de Brest, Smatah
4	Créer une antenne de FJT à Rostrenen	Insertion	L'aile
5	Mobiliser les potentiels et les dynamiques de la jeunesse (politique jeunesse, méthodes d'animation, articulations du suivi, initiatives innovantes, soutien de projets...)	Jeunesse	Ville Brest, Pays COB
6	Organiser des séjours de jeunes entre les deux territoires et des échanges entre animateurs	Jeunesse	Structures d'animation jeunesse
7	Développer la télémédecine (Hôpitaux, appui des maisons médicales)	Santé	CHRU Brest, Mutualité française
8	Créer des fauteuils d'accueil d'odontologie à Carhaix	Santé	CHRU Brest, fac d'odontologie
9	Réaliser auprès des jeunes des actions préventives sur les conduites addictives	Santé	Ville de Brest, Pays COB
10	Promouvoir le Jazz (lien festival de Châteauneuf du Faou avec Conservatoire de Brest, échanges entre Quartz Vauban et scènes du COB, communication croisée,	Culture	Fest-Jazz
11	Créer un institut du jardin et du paysage	Culture	Dialogue nature, CBN
12	Echanger sur le financement citoyen des projets de production d'électricité renouvelable	Energie	Brest Métropole, Pays COB
13	Avoir une approche commune de la précarité énergétique des jeunes	Energie	Brest Métropole, Pays COB
14	Favoriser la mobilité (Mobil emploi, En route pour l'emploi, garage solidaire, auto-école sociale...)	Mobilité	Brest Métropole, Pays COB

### Et des thématiques en réflexion

N°	Intitulé	Domaine	Principaux acteurs
1	Echanger sur l'aménagement des territoires (SCOT, PLU, PLH, Schémas de référence, d'aménagement commercial)	Aménagement	PM Pays de Brest, Adeupa Pays COB
2	Egalité femmes – hommes : Développer Entreprendre au féminin sur le Pays COB, ...	Economie	Réseau Entreprendre au féminin
3	Echanger sur les démarches de dynamisation territoriale, de plateforme territoriale	Economie	Brest métropole économie, GIP COB
4	Travailler sur l'émergence de projets avec des programmes de formation action	Economie	BGE Finistère
5	Mettre en place une approche mutualisée sur le territoire du Pays COB	Economie	Chambre Métiers Artisanat Finistère
6	Mettre en synergie la promotion touristique des deux territoires	Economie	Brest terres océanes, Cœur de Bretagne Kalon Breizh

7	Développer les dispositifs d'accueil (artistes en résidence, scolaires, ...)	Culture	Brest métropole, PM Pays de Brest, Pays COB
9	Avoir des échanges méthodologiques, un travail en commun sur la structuration des filières bois	Energie	PM Pays de Brest, Brest métropole, Energence Pays COB
10	Développer les outils numériques et les projets collaboratifs (cantine numérique, FabLabs, Papi Fab, Forum des projets collaboratifs à Telecom Bretagne...)	Insertion, économie, services	Ville de Brest, Brest métropole, TBI Pays COB

## **FORMALISATION DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES, SIGNATAIRES DU CONTRAT DE RECIPROCITE VILLE CAMPAGNE**

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire,

Vu le Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 qui a décidé dans le cadre de sa mesure 44 «d'expérimenter les premiers contrats de réciprocité ville-campagne entre des communes et des intercommunalités volontaires »,

Vu le Contrat de Plan Etat-Région Bretagne 2015-2020 signé le 11 mai 2015, et notamment son volet territorial,

Vu les contrats de partenariat Europe - Région Bretagne – Pays de Brest et Europe - Région Bretagne – Pays du Centre ouest Bretagne,

Vu les contrats de territoire signés entre le Conseil départemental du Finistère et Brest métropole, et entre le Conseil départemental du Finistère et le Pays du Centre Ouest Bretagne,

Est conclu le **Contrat de réciprocité ville campagne Brest métropole – Pays du centre ouest Bretagne**,

### **ENTRE :**

- L'Etat, représenté par le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités locales

- La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Jean Yves LE DRIAN,  
283 avenue Général Patton, CS 21101, 35711 RENNES Cedex 7,  
habilité par délibération n°16\_0101\_6 en date du 24 octobre 2016, dont extrait ci-annexé.

- le Conseil départemental du Finistère, représenté par sa Présidente, Mme Nathalie SARRABEZOLLES,  
32 boulevard Dupleix, CS29029, 29196 QUIMPER CEDEX,  
habilité par délibération n° 2016-CD03-002 en date du 20 octobre 2016, dont extrait ci-annexé

- la Caisse des dépôts et consignations de Bretagne, représentée par son Directeur régional, Monsieur Loïc ROLLAND,  
Centre d'affaires Sud, 19 B, rue de Châtillon, CS 36518, 35065 RENNES cedex,  
habilité par une délégation de signature en date du 28 juillet 2016

- Brest métropole, représentée par son Président, Monsieur François CUILLANDRE,  
24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 BREST CEDEX 2,  
habilité par délibération n° C 2016-10-154 en date du 14 octobre 2016, dont extrait ci-annexé

- Le Pays du Centre ouest Bretagne, représenté par son Président Daniel CAILLAREC,  
6, rue Joseph Pennec 22110 Rostrenen,  
habilité par délibération n° 2016-26, en date du 24 octobre 2016, dont extrait ci-annexé

Par le présent contrat, il est convenu ce qui suit entre les signataires :

### **Article 1 Les contrats de réciprocité ville campagne :**

Le principe des contrats de réciprocité ville campagne repose sur une logique « gagnant/gagnant » autour de projets fédérateurs.

Leur expérimentation est pilotée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Il est envisagé une extension de ces contrats à d'autres territoires volontaires dans le cadre de la clause de revoyure des CPER fin 2016.

Le terme « contrat » retenu dans la dénomination de cette expérimentation, fait appel à la notion de convention, d'accord de partenariat et non à une forme juridique formelle.

Si le CRVC ne génère pas de soutien financier spécifique, l'inscription d'un projet au CRVC permettra de bénéficier d'une visibilité accrue notamment lors d'une demande de subvention sur les crédits de droit commun.

Le CGET ne dispose pas de crédits propres à la démarche hormis des crédits d'étude et d'ingénierie.

Ce contrat de réciprocité, au-delà de l'engagement politique des deux territoires, regroupe l'ensemble des partenariats urbain-rural mis en place par l'ensemble des acteurs (publics et privés).

Enfin il a vocation à s'inscrire dans le futur Pacte Etat-métropole et en particulier dans le volet « contrat de coopération » du dit pacte.

### **Article 2 : Brest métropole et le Pays du Centre ouest Bretagne s'engagent à :**

- assurer l'animation de la démarche de coopération territoriale et de construction des projets de partenariats :
  - échanges d'expériences et de bonnes pratiques,
  - mobilisation des acteurs des territoires avec en particulier les Conseils de développement et les chambres consulaires,
  - accompagnement et suivi des projets,
  - mobilisation de l'ingénierie nécessaire, en lien avec des territoires partenaires notamment le Pays de Brest, l'agence d'urbanisme ADEUPa Brest Bretagne, ...
- mettre en place les instances de gouvernance : conférence inter-territoriale, commissions thématiques, comité de suivi avec les services de l'Etat, des collectivités Région et Départements, et de la CDC Bretagne
- porter les projets auprès des instances territoriales (comités uniques de programmation, Comité métropolitain de sélection ITI Feder...) préalables à une programmation des dispositifs d'accompagnement financiers qui le nécessitent (contrat de partenariats Europe- Région- Pays, Feader Leader, ITI Feder),
- réaliser des bilans d'étape ou d'avancement du contrat de réciprocité ville campagne,
- participer ou contribuer autant que possible à l'évaluation nationale de l'expérimentation.

### **Article 3 : L'Etat s'engage à :**

- participer aux instances de gouvernance qui seront mises en place, au côté de Brest métropole et du pays du centre-ouest Bretagne. Les sous-préfets de Brest et Châteaulin sont les interlocuteurs de référence des collectivités, désignés par le préfet de région et les préfets des départements concernés.

- valoriser les actions menées, notamment dans le cadre du suivi des mesures des comités interministériels aux ruralités et du réseau rural national. Le CGET sera informé régulièrement des réalisations concrètes et proposera des temps d'échanges au niveau national sur la thématique des « réciprocity ville-campagne » et de l'interterritorialité.
- apporter un appui en ingénierie à la démarche en mobilisant l'expertise des services de l'Etat en Bretagne et, le cas échéant, des moyens d'études dédiés.
- mobiliser l'ensemble des dispositifs d'appui au développement des territoires et aux transitions écologique ou numérique afin de permettre la concrétisation des projets issus de la démarche de réciprocity. Sont notamment concernés :
  - le volet territorial du contrat de plan Etat-Région et notamment ses objectifs en matière d'innovation et d'accès aux services au public, de développement de tiers lieux,
  - le fonds de soutien à l'investissement public local mis en place en 2016 et 2017,
  - les conventions « territoires à énergie positive pour la croissance verte » dont bénéficient Brest métropole et le pays du COB.
- apporter un appui pour positionner et faire valoir la démarche de contrat de réciprocity dans les appels à projets qui pourraient être lancés aux niveaux européens, national ou régional.
- proposer un cadre de cohérence entre le contrat de réciprocity ville-campagne et l'élaboration des contrats de ruralité et des pactes métropolitains d'innovation.
- tenir compte des projets et résultats du contrat de réciprocity lors de la révision à mi-parcours du contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020.

#### **Article 4 : La Région Bretagne s'engage à :**

- participer aux instances de gouvernance qui seront mises en place, au côté de Brest métropole et du pays du centre-ouest Bretagne. Un-e élu-e régional-e référent-e sera désigné-e par le Président du Conseil régional. Il ou elle sera assisté-e par le responsable de l'Antenne de Bretagne occidentale du Conseil régional qui assurera la fonction de coordonnateur technique.
- valoriser l'exemplarité des actions menées au niveau régional dans le cadre des travaux de la CTAP, du réseau des acteurs des territoires de Bretagne, d'élaboration du SRADDET... et au niveau national, dans le cadre de ses échanges avec les autres Régions.
- apporter un appui en ingénierie à la démarche en mobilisant l'expertise des services de la Région dont la coordination est assurée par le responsable de l'Antenne de Bretagne occidentale localisée à Brest.
- mobiliser l'ensemble des dispositifs d'appui au développement des territoires et aux transitions écologique ou numérique afin de permettre la concrétisation des projets issus de la démarche de réciprocity, et plus particulièrement sa politique territoriale.
- apporter un appui pour positionner et faire valoir la démarche de contrat de réciprocity dans les appels à projets qui pourraient être lancés aux niveaux européens, national ou régional.
- tenir compte des projets et résultats du contrat de réciprocity lors de la révision des contrats de partenariat Europe/Région/Pays 2014-2020.

#### **Article 5 : Le Conseil Départemental du Finistère s'engage à :**

- participer aux instances de gouvernance (comité de suivi) : Les vice-Présidents de Pays sont les interlocuteurs de référence. Ils s'appuieront utilement sur les élus désignés pour chacun des grands engagements du Projet départemental ;
- être force de proposition sur des priorités et engagements à intégrer tout au long de la vie du contrat ;
- intervenir sur les actions opérationnelles qui font lien avec les grands engagements et les projets emblématiques de son projet départemental ;

- intervenir au travers de ses dispositifs contractuels existants - la revue de projets prévue pour les contrats de territoire sur l'année 2017 permettra une prise en compte des enjeux identifiés dans le présent contrat ;
- appuyer, valoriser et soutenir les actions innovantes et les initiatives citoyennes répondant aux enjeux de solidarité territoriale, au travers des volets « cohésion sociale » et « services au publics » des contrats de territoire ;
- étudier l'opportunité et les modalités de ses interventions sur les projets en préparation et participer en amont à leur définition afin de porter ses engagements ;
- apporter au besoin un appui à l'ingénierie à la démarche en mobilisant l'expertise des services du Département, que ce soit sur les projets en préparation ou les thématiques en réflexion ;
- articuler ces réflexions et engagements à la préparation de la participation à l'élaboration du SRADDET.

## Article 7 : La Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des Dépôts mettra à disposition du projet de contrat de réciprocité les ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie suivantes dans le respect des règles de la commande publique et sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents :

### 1. accompagnement en ingénierie :

- Pour la diffusion d'informations et de pratiques :
  - le site [www.localtis.fr](http://www.localtis.fr) est un quotidien en ligne, spécialisé dans l'information concernant le monde local, mis gratuitement à disposition des collectivités territoriales et de leurs partenaires, sur simple inscription.
  - Marie-conseils ([www.mairie-conseils.net](http://www.mairie-conseils.net)) est un service d'information et d'accompagnement destiné aux élus des communes et intercommunalités pour leur permettre de maîtriser les politiques publiques et la législation les concernant, et mettre en réseau leurs savoir-faire pour le développement territorial.
- Pour la définition d'actions renforçant durablement les fonctions de centralité et pour lesquelles une étude est nécessaire afin de lever certains blocages :
  - les études flashes, conçues comme du conseil de courte durée sur les thématiques du renouvellement urbain.
  - les études complémentaires permettant de définir des activités génératrices de fréquentation ou des aménagements et équipements particuliers déterminants pour la réussite du projet de revitalisation, en visant à identifier et/ou expérimenter de nouveaux usages et de nouvelles fonctions de centralité pour des sites à enjeux.
- Pour le volet habitat :
  - suivi animation OPAH RU,
- Pour les autres volets du projet de revitalisation, dans l'hypothèse de projets pouvant donner lieu à investissements pour lesquels la Caisse des Dépôts pourrait intervenir en fonds propres dans le cadre de son rôle d'investisseur avisé, projets en matière de :
  - accompagnement des porteurs de projet notamment ceux des demandeurs d'emploi,
  - projets autour de la silver-économie, économie verte, tourisme
  - projet commun de développement durable

### 2. accompagnement en prêts sur fonds d'épargne pour le financement nécessaire :

- au portage foncier et immobilier (prêt GAIA),
- à la production et la rénovation de logements sociaux publics (prêts PLS, PLUS, PLAI, PTZ, ...),
- au financement de projets structurants du secteur public local (prêts PSPL, BEI, PCV0%, ...).

### 3. Intervention sur fonds propres en investisseur avisé d'intérêt général :

La Caisse des Dépôts investit à long terme, sur l'ensemble du territoire français, principalement comme actionnaire minoritaire en répondant à un besoin collectif formulé par l'Etat, une collectivité publique ou un acteur privé. Ses objectifs sont de relancer et de démultiplier les investissements dans les territoires, en intervenant notamment, de manière contra-cyclique. Priorisant l'accompagnement par ses investissements territoriaux, les transitions de notre société que sont la transition territoriale, la transition écologique et énergétique, la transition numérique et la transition démographique, la Caisse des Dépôts se positionne comme un investisseur diversifié opérant dans plusieurs secteurs et notamment :

- Infrastructures et réseaux de transports terrestre, maritime, fluvial et aérien,
- Immobilier tertiaire, commercial, sanitaire et médico-social
- Tourisme : hébergement et équipements touristiques tels que palais des congrès, parcs des expositions équipements sportifs, ports de plaisance, parcs à thèmes, stations thermales ou encore patrimoine historique et culturel,
- Energies renouvelables avec le développement de projets photovoltaïques, éolien terrestre ou offshore, houlomoteur, etc.,
- Réseaux de chaleur via des unités de valorisation énergétique, par la combustion de CSR, etc.,
- Performance et efficacité énergétique des bâtiments ou sites industriels,
- Economie circulaire,
- Secteur de l'eau et secteur des déchets
- Déploiement du très haut débit : financement des infrastructures très haut débit contribuant au désenclavement numérique des territoires,
- Economie et cohésion sociale : valorisation des actifs immatériels de l'économie de la connaissance, développement des TPE et du secteur de l'économie sociale et solidaire en faveur de l'activité économique et de l'emploi, soutien à l'entrepreneuriat et aux innovations,
- Economie mixte : véhicule transversal d'investissement et d'aménagement du territoire (investissement immobilier en quartier politique de la ville, aménagement, réseau d'eau, ports de plaisance, etc.)

Tant pour les projets en phase de maturation que les projets plus avancés, les moyens mobilisés pourront faire l'objet de conventions d'applications particulières qui en préciseront les modalités d'intervention opérationnelles et financières, à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés.

#### **Article 8 : Durée et suivi de la mise en œuvre du contrat**

Le contrat est conclu pour la durée du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Il pourra faire l'objet d'avenants.

Un comité de suivi de la mise en œuvre du contrat sera mis en place, réunissant l'ensemble des cosignataires. Il se réunit une fois par an au minimum, au moins dans une configuration technique, pour assurer le suivi et la bonne mise en œuvre des priorités retenues, et des projets.

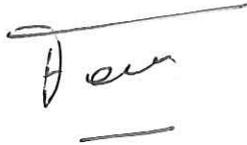
Tout litige, après tentative de conciliation à l'initiative d'un de ses signataires, sera porté auprès du Tribunal Administratif de Rennes.

Fait à Plonévez du Faou, le 4 novembre 2016, en 6 exemplaires

Le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,  
Jean-Michel BAYLET,



Pour le Président du Conseil régional de Bretagne et par délégation, la Vice-Présidente en charge de  
l'aménagement territorial  
Laurence FORTIN,



La Présidente du Conseil départemental du Finistère,  
Nathalie SARRABEZOLLES,

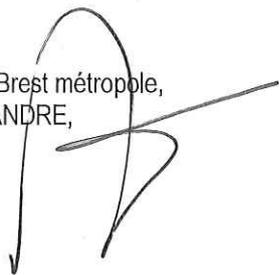


Le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations de Bretagne,  
Loïc ROLLAND,

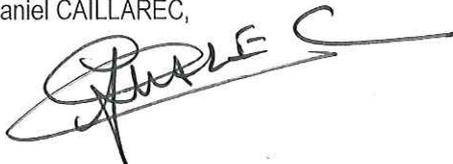


L. Rolland

Le Président de Brest métropole,  
François CUILLANDRE,



Le Président du GIP du Pays du Centre ouest Bretagne,  
Daniel CAILLAREC,



## **Annexes**

- I. Une expérimentation nationale de contrats de réciprocité villes campagne**
- II. Consolider et pérenniser la dynamique de dialogue territorial à l'œuvre**
- III. ECONOMIE et INSERTION Descriptif détaillé des actions et projets**
- IV. SANTE, JEUNESSE, CULTURE, SERVICES, descriptif détaillé des actions et projets**
- V. ENERGIE et ENVIRONNEMENT, descriptif détaillé des actions et projets**
- VI. Modalités d'intervention de la Caisse des dépôts et consignations**
- VII. FICHE PROJET type**
- VIII. Extraits délibérations**

## Annexe I

### Une expérimentation nationale de contrats de réciprocité villes campagne

Le Comité Interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 a décidé dans le cadre de sa mesure 44 «**d'expérimenter les premiers contrats de réciprocité ville-campagne entre des communes et des intercommunalités volontaires** ».

Le principe de ces contrats, qui reposent sur une logique « gagnant/gagnant » autour de projets fédérateurs, a été proposé lors des Assises des ruralités. Dans un premier temps, selon ces dispositions, ces contrats pourraient être négociés dans des domaines tels que l'alimentation, la protection de l'environnement, les filières d'excellence agricoles et industrielles, les usages numériques, le tourisme ou encore la culture, propices à activer des démarches de coopération territoriale.

Cette expérimentation est pilotée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) avec les territoires suivants, volontaires dans le cadre du volet territorial des contrats de plan État-région (CPER), afin que l'État et les conseils régionaux concernés puissent accompagner la démarche :

- Métropole de Lyon et Aurillac ;
- **Métropole de Brest et Centre-ouest Bretagne** ;
- Métropole de Toulouse et Massif des Pyrénées ;
- Communauté urbaine de Le Creusot – Montceau les Mines et PNR du Morvan.

Une extension de ces contrats à d'autres territoires volontaires sera ensuite proposée, dans le cadre de la clause de revoyure des CPER fin 2016.

Le terme « contrat » retenu dans la dénomination de cette expérimentation, fait **plus appel à la notion de convention, d'accord de partenariat et non à une forme juridique formelle.**

**Si le CRVC ne génère pas de soutien financier spécifique**, l'inscription d'un projet au CRVC permettra de bénéficier d'une **visibilité accrue notamment lors d'une demande de subvention sur les crédits de droit commun.**

Le CGET ne dispose pas de crédits propres à la démarche hormis des crédits d'étude et d'ingénierie (20 000 € par binôme de territoires)

Ce contrat de réciprocité, au-delà de l'engagement politique des deux territoires, doit **regrouper l'ensemble des partenariats urbain-rural mis en place par l'ensemble des acteurs (publics et privés).**

Quelques facteurs facilitant a priori la constitution de contrats de réciprocité entre territoires :

- Se poser la question des formes de complémentarités possibles, peu ou pas exploitées, dans les domaines du développement économique, de l'innovation, des services à la population, de la biomasse, de l'alimentation, de la transition énergétique, des mobilités, de la santé, de la culture et du patrimoine,...
- Ne pas chercher l'équilibre en matière de réciprocité sur chacun des domaines mais globalement : il y a des domaines où les échanges entre l'espace rural ou l'espace urbanisé sont structurellement fortement déséquilibrés. L'enjeu est de convenir de façon globale d'un rapport équilibré entre ville et campagne.

- Ne pas chercher à «monétariser» toutes les formes de réciprocité en calculant le coût qui serait supporté et en demandant une contrepartie financière à celui qui ne le supporterait pas directement.

Le cadre fixé est donc **le CPER et son volet territorial** aujourd'hui organisé en 6 objectifs dont en particulier :

- Objectif stratégique n°2 : **anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires**
- Objectif stratégique n°3 : **améliorer l'accès aux services au public**
- Objectif stratégique n°4 : **renforcer les centralités des villes petites et moyennes**

Il renvoie également à la **DETR** : 40M€ /an pour la Bretagne.

La Région y a fait valoir sa politique territoriale des **contrats de partenariats avec les Pays** et les îles (266M€).

Les **fonds européens** notamment territorialisés seront également mobilisables.

A noter par ailleurs les **contrats de territoires du Département du Finistère** avec chaque EPCI, le Pays du Centre Ouest Bretagne.

L'ensemble de ces dispositifs CPER, programmes opérationnels des fonds européens, contrats de partenariat et de territoire doivent faire l'objet d'une révision à mi-parcours en 2017.

## ANNEXE II

### **Consolider et pérenniser la dynamique de dialogue territorial à l'œuvre**

*dans une vision partagée de l'aménagement et de développement durable du territoire de l'ouest Bretagne : à partir du 1er protocole signé en décembre 2015.*

*Il s'agit d'organiser de manière souple la **gouvernance de ce dialogue autour d'une conférence des élus de Brest métropole et du Pays du Centre Ouest Bretagne puis de commissions de travail sur les différents axes thématiques et domaines d'intérêt partagés.***

#### Une gouvernance organisée autour d'une conférence inter-territoriale

La conférence interterritoriale est constituée à partir des représentants de Brest Métropole et du pays Centre ouest Bretagne dont elle est l'émanation, avec trois représentants élus titulaires et trois représentants élus suppléants désignés par les organes délibérants parmi leurs membres, ainsi que d'un titulaire et un suppléant de chacun des Conseils de développement. Il est proposé que le Président de la métropole et le Président de la structure du Pays du Centre ouest Bretagne soient membres de droit de la Conférence.

Les membres siégeant au sein de la Conférence sont élus pour la durée de leur mandat.

La conférence inter-territoriale se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins deux fois par an.

#### Présidence, secrétariat

La Présidence de la Conférence sera assurée par l'un des territoires par accord entre les Présidents de Brest métropole et de la structure du Pays du Centre ouest Bretagne et pour une durée convenue entre eux ne pouvant excéder la durée de leur mandat respectif.

Un secrétariat permanent sera assuré par les services de Brest métropole et du Pays du Centre ouest Bretagne. Chaque président mettra à disposition ses locaux et ses services pour assurer le secrétariat et le fonctionnement de la Conférence

#### Commissions thématiques associées

Les territoires conviennent de créer en tant que de besoin des commissions thématiques associées dans les domaines visés précédemment. Ces commissions désigneront un rapporteur qui sera entendu par les membres de la conférence avant les prises de décisions de la Conférence relatives au domaine de la commission.

Ce rapporteur présentera la note de synthèse qui relève des attributions de sa commission thématique associée mais ne prendra pas part aux votes de la Conférence. Les autres membres de la commission thématique associée pourront être invités à la Conférence.

#### Décisions prises par la conférence inter-territoriale

La Conférence a pour objet de débattre des projets se rattachant aux problématiques faisant l'objet de l'entente inter-territoriale. Elle formalise ses conclusions sous forme de décisions.

Les décisions adoptées au sein de la Conférence ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par délibérations concordantes des instances territoriales. Il en est de même des décisions à caractère financier.

Les décisions ainsi prises ne sont pas transmissibles aux services de la préfecture, chargés du contrôle de légalité. Elles ont valeur d'acte préparatoire et à ce titre ne peuvent pas être contestées par la voie d'un recours pour excès de pouvoir devant les juridictions administratives.

## ANNEXE III

### ECONOMIE et INSERTION Descriptif détaillé des actions et projets

#### Le projet emblématique de l'usine de production de poudre de lait à destination du marché chinois Synutra et son lien avec le port de Brest

L'usine de production de poudre de lait sera opérationnelle en septembre 2016, un autre projet de production de lait UHT est déjà annoncé sur le site de Carhaix. La décision d'un ou plusieurs ports d'expédition de la poudre de lait vers la Chine en conteneurs vient d'être annoncée en faveur des ports de Brest et du Havre.

Brest métropole a utilisé ses bonnes relations avec sa ville partenaire de Qingdao pour promouvoir le port de Brest, un protocole avait été signé entre la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine de Brest et le port de Qingdao.

#### La synergie des destinations touristiques et des grands évènements fêtes maritimes et vieilles charrues

Le schéma touristique régional est organisé autour de 10 territoires de destinations touristiques dont Brest terres océanes à l'échelle du territoire du Pays de Brest (avec une direction commune entre l'office de tourisme de Brest métropole et le GIP Brest terres océanes) et Cœur de Bretagne Kalon Breizh.

Des collaborations et des synergies sont souhaitées et sont à travailler entre ces territoires de destinations : additionner nos atouts pour accroître notre pouvoir d'attraction sur les clientèles visées, produits particuliers à concevoir, assurer la promotion des deux territoires auprès de la clientèle une fois arrivée sur place ...

##### Des actions concrètes :

- un accord a été passé entre les directions du festival des vieilles charrues et des fêtes maritimes de Brest 2016.
- Une présence du Pays COB à Brest 2016 a été organisée, pour promouvoir la destination Cœur de Bretagne. *Les modalités financières notamment sont à arrêter.*
- Organiser des rencontres, un groupe de travail spécifique entre les deux destinations touristiques.
- La direction de Synutra a annoncé sa volonté de développer les visites industrielles à l'intention de touristes asiatiques, de l'ordre de 2 000 par an. C'est un chiffre considérable, qui mérite que soit examiné l'intérêt d'un produit touristique spécifique pour cette clientèle potentielle.

#### La valorisation des filières alimentaires de proximité ou circuits courts

Le Pays COB souhaite travailler plus fortement le sujet notamment en ce qui concerne la commande publique. Il est proposé une rencontre entre les directions du COB et du Pôle métropolitain du Pays Brest, qui a effectué un travail et mis en place une plateforme *d'ICI même.bzh; Au Pays de Brest, On a du goût !*, puis sur les pratiques en matière de restauration scolaire collective (ville de Brest, ...).

Le projet de nouvel abattoir du Faou en cours d'organisation opérationnelle avec la Communauté de communes de l'Aulne maritime concerne le territoire départemental et donc l'économie des deux bassins de Brest et du COB.

## Les dynamiques d'entrepreneuriat et d'insertion

---

Les liens entre acteurs économiques des deux territoires, l'entrepreneuriat, l'insertion.

L'Adeupa et les CCI de Morlaix et de Brest ont réalisé :

- un recensement des entreprises dont le siège est sur Brest métropole, et qui ont une filiale ou un établissement secondaire sur le Pays COB : 15 entreprises ;
- un second présentant la situation inverse : 6 entreprises.

Une investigation complémentaire est en cours pour ce qui concerne les établissements relevant de l'économie sociale et solidaire. Il est proposé d'élargir l'étude aux actions de coopération pouvant concerner des entreprises des deux territoires : projets des pôles de compétitivité, actions technopolitaines, numérique ...

Il est proposé de mener une réflexion assortie d'une étude de faisabilité **d'un pôle ESS** au pays COB ou d'un adossement à un pôle existant, l'ADESS à Brest : étude à mener en partenariat avec la Région.

### Des initiatives

**BGE Finistère** propose un axe de travail autour de l'émergence de projets, avec des programmes de formation action.

**La Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère** a un projet d'approche mutualisée sur le territoire du Pays COB.

**La Chambre d'agriculture du Finistère** a un projet de salle pédagogique avec un lien potentiel avec Synutra.

Intention de développement du **réseau Entreprendre au féminin** sur le Pays COB.

**L'Aile** qui gère plusieurs foyers de jeunes travailleurs à Brest projette la création de logements en 2016 à Motreff et d'une antenne de Résidence habitat jeunes à Rostrenen sous 2 ans.

**Mission locale d'insertion des jeunes** : Certaines actions (chantiers d'insertion / expérimentation / mises en situation) pourraient être transposées sur le Pays COB.

Le **Smatah** gère l'entretien du canal de Nantes à Brest sur sa partie finistérienne. Le chantier d'insertion lié pourrait étendre son action à la région brestoise.

**En route pour l'emploi et Don bosco** à Brest travaillent sur la question de l'élargissement d'une Plateforme de mobilité aux territoires départementaux dont le Pays COB.

### L'enjeu du numérique, des réseaux aux usages

---

Le numérique est par définition transversal (économie, tourisme, santé, culture, mobilité, services ...) et à multiples dimensions, des réseaux aux usages.

Le Pays COB connaît quelques problèmes d'accès au haut débit, ce qui constitue un véritable frein dans certains domaines, la télésanté par exemple. Il n'en dispose pas moins d'équipements intéressants, salles de visioconférence, sites de télétravail ou de co-working, qui pourraient être connectés à différents acteurs brestois pour des formations ou des rendez-vous à distance, des activités d'information et de conseil, etc...

Les communautés de communes du Pays COB disposent d'animateurs numériques pour avancer sur le sujet du numérique, d'une manière générale.

Pour aller plus loin, il est proposé d'organiser une mise en relation avec la responsable de la stratégie numérique de Brest métropole, les animateurs de Brest Tech +, et les interlocuteurs du Pays COB.

**Le west-web festival aux Vieilles charrues** : La West Web Valley a été créé en 2012. Incubateur de startups s'appuyant sur le groupe aC3/Evernet (basé à Brest), la West Web Valley s'est lancée dans l'organisation du Web West Festival. Créé en 2014, cet évènement mêlant business, musique et numérique permet à des figures emblématiques du web de partager leur expérience et de participer à des tables rondes. Le **rendez-vous annuel des métropoles French tech** y est également prévu.

## ANNEXE IV

### SANTÉ, JEUNESSE, CULTURE, SERVICES, descriptif détaillé des actions et projets

#### Santé : le partenariat pour conforter l'accès aux soins

*L'accès aux soins est un enjeu de premier plan pour le Pays COB. En effet, le territoire se trouve confronté à un manque de professionnels de santé et de fait, est considéré comme une zone fragile ou prioritaire pour l'Agence régionale de santé.*

La partenariat inter-territorial est de fait installé en matière de santé depuis la **fusion du CHRU Brest et du Centre hospitalier de Carhaix**, et vient de se renforcer par l'ouverture de formations décentralisées d'aides-soignants de l'IFAS CHRU sur Carhaix (15 places en Bac Pro) depuis le 4/01/2016.

Des contacts réguliers sont également menés par le Pays COB avec la **faculté de médecine de Brest** pour promouvoir le territoire et proposer une installation future de médecins, renouveler la profession en Centre ouest Bretagne, et lutter ainsi contre les déserts médicaux.

#### Des projets et actions concrètes à court terme

- Le projet d'**IRM mobile** entre Guingamp, Lannion et le **Centre hospitalier de Carhaix**, a été mis au point dans le cadre du Contrat local de santé du Pays COB signé en juin 2015 avec l'ARS : une plateforme est à construire à Carhaix pour installer le service localement, une recherche de financements est à mener.
- **les programmes et actions de préventions et de promotion de la santé** dans le cadre des Contrats locaux de santé du Pays COB, et de la ville de Brest (et une démarche en cours sur Pays de Brest) peuvent être partagés, notamment sur les conduites addictives, le suicide...

A cette fin il est proposé :

- d'intégrer le Pays COB au Comité de programmation des « lundis de la santé » de Brest : programme de conférences établi sur 6 mois, interventions pour les deux territoires en même temps via les moyens de visioconférence, et mis en ligne sur site web...
- de partager des formations spécifiques d'acteurs de terrain en direction des personnes âgées et/ou des jeunes à Brest et d'agents généralistes sur le COB : actions de préventions, suicide
- d'échanger sur la désertification médicale rurale et aussi en quartiers urbains (offre de soins) : *quelles méthodes, quelles actions avec la Faculté de médecine (stages, offre de postes, ...) ?*
- d'échanger des pratiques à partir de l'expérience du Conseil local de santé mentale de Brest
- la santé environnementale et le partenariat établi en ce domaine à Brest avec le CHRU sur la qualité de l'air intérieur : action possible à court terme avec le COB
- site participatif Brest.fr, et santé en images avec la Mutualité dans le COB

- **mise en place pour le 1<sup>er</sup> juillet de groupements hospitaliers territoriaux GHT** avec un CHRU de référence : pour le Pays COB l'idée est de constituer une colonne vertébrale de Pontivy à Brest reposant sur le CHRU de Brest, avec des passerelles établie avec les CH de Lorient, Quimperlé et Quimper.

#### **Actions envisagées, ou potentielles**

- la **télé médecine** entre le CHRU de Brest et les différents hôpitaux de Morlaix, Carhaix, Landerneau, Quimper, *quels potentiels ?*

*Comment faire venir aussi des internes à l'Hôpital de Carhaix en leur assurant une bonne liaison avec les Chefs de service du CHRU de Brest (via notamment les liaisons numériques) ?*

- Travail avec la **Mutualité française sur la télé médecine**, en appui des maisons médicales, sur le médical et le paramédical (Projet Téléhpad).
- Contacts en démarrage avec la **faculté d'odontologie** en anticipation d'une situation très dégradée annoncée sur le Pays COB en la matière: il est possible d'avoir des fauteuils dentaires au Centre hospitalier de Carhaix sous l'autorité de la faculté d'odontologie. Ces lieux de formation sont nécessaires pour la faculté de Brest qui n'a pas assez de fauteuils pour la formation des futurs dentistes. Cela permettra de gérer ainsi les soins non programmés et aux libéraux de se concentrer sur les soins programmés.

#### **Mobiliser les potentiels et les dynamiques de la jeunesse**

---

Sur la base du projet de mise en place d'une politique jeunesse sur le pays COB, et en s'inspirant du travail déjà engagé à Brest qui a développé une politique jeunesse via une charte de partenariat interinstitutionnelle sur le territoire de la métropole depuis 2012, il est proposé de travailler selon plusieurs axes communs :

##### Axe 1 : Structurer et développer le travail partenarial

- Echange sur le développement et l'évolution d'une politique jeunesse - *actions à plus long terme*
- Echange sur les méthodes d'animation, de sensibilisation, de mobilisation des jeunes... - *actions à plus long terme*

##### Axe 2 : Consolider et renforcer l'accompagnement des jeunes

- Insertion et lutte contre le décrochage :
  - Jobs saisonniers en pays COB : organisation de séjours travaillés (loisirs et travail) - *actions à moyen terme*
  - Chantiers éducatifs sur le patrimoine pour des jeunes Brestois et Centre-Bretons - *actions à moyen terme*
  - Construction d'articulations dans le suivi des jeunes (entre la Mission locale, lycée, FJT, CDAS...) – *actions à plus long terme*

##### Axe 3 : Soutenir l'émergence de projets de jeunes

- Soutien aux initiatives des jeunes et innovation
  - Construction d'un dispositif de soutien aux projets des jeunes (à l'image de Brest : articulation dispositifs *On s' lance de la CAF – 11/17ans- et Coup de pouce de la ville – 15/30ans*)- *actions à moyen terme*

- Dispositif de soutien des jeunes « partagé » entre Brest et Pays COB : échanges de projets, collaboration inter-territoires – *actions à moyen terme*
- Communication autour des initiatives innovantes - *actions à plus long terme*

#### Axe 4 : Découvrir nos territoires

- Organisation de séjours de jeunes entre les deux territoires - *actions à court terme*
- Partage autour des initiatives brestoises en animation jeunesse (Pleins Feux!, dispositif accueil des jeunes à la rentrée, Teen Party...) - *actions à plus long terme*

#### Avec des thématiques transversales :

- Sensibilisation au développement durable -
- Promotion et prévention de la santé
- Numérique
- Mobilité

### **Les services et le numérique, une dynamique à développer**

---

Les infrastructures numériques pour le Pays COB relèvent des axes et des programmes de déploiement de MEGALIS Bretagne.

L'observatoire régional MARSOIN peut apporter des approches sur les services, la télé-présence, les usages des visioconférences .... Ceci concerne également les Maisons de services au public : plateformes numériques, permanences...

#### Action possibles à court terme :

- Diffuser la formation Animacoop, formation à l'animation de projets collaboratifs et aux outils numériques; cette formation en session semestrielle de 12 personnes, à distance, est portée par l'association Outils Réseaux, co-animée avec l'association Tiriad et mise en œuvre localement à l'initiative de la ville de Brest (florence.morvan@mairie-brest.fr - 02 98 00 82 12), *prochaine session en septembre (ouvrir 1 à 3 places au Pays COB)*
- Partager et ouvrir les tiers lieux, FabLabs et cantine numérique de Brest (événements ...) : *échanges, rencontres, initiatives, ...*
- Fabrication numérique : *Expérience PAPI Fab de Brest d'accompagnement des Point d'Accès Public à Internet vers la fabrication numérique*
- Forum des usages coopératifs organisé tous les deux ans ; le 7<sup>ème</sup> Forum s'est tenu à Brest du 5 au 8 juillet 2016, campus de Telecom Bretagne  
<http://forum-usages-cooperatifs.net/index.php/Accueil>
- Pays COB recensement des actions, centre de télétravail ...

### **Deux territoires de richesse culturelle qui interagissent**

---

*Brest métropole et le pays Centre Ouest Bretagne ont une vie culturelle riche. Portés par des équipements de qualité et de nombreux événements, les deux territoires entretiennent déjà des échanges entre structures et acteurs culturels (cf. étude ADEUPa).*

### **L'OFFRE CULTURELLE DE BREST MÉTROPOLÉ**

*La métropole de Brest dispose de plusieurs grands équipements : le Quartz (1<sup>ère</sup> scène nationale de France pour sa fréquentation), la Carène, Brest Aréna (compétitions sportives, concerts, spectacles...), le Mac Orlan, le musée des beaux-arts, Océanopolis parc de découverte des océans... Ces équipements confèrent à Brest un rayonnement métropolitain. Brest métropole dispose également de trois cinémas d'arts et d'essais, dix médiathèques municipales, d'une École des beaux-arts partie prenante de l'EPCC Ecoles d'arts de Bretagne, du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Brest métropole, du Centre d'art contemporain Passerelle, du Centre national des Arts de la Rue Le Fourneau, de la Maison du Théâtre... Autant d'outils territoriaux de développement, d'enseignement et de découverte culturelle.*

*La vie culturelle brestoïse est ainsi très riche, de par sa diversité (avec plus de 50 festivals par an) mais aussi de par sa qualité. Elle est notamment marquée par de grands événements et les fêtes maritimes en sont la vitrine (700 000 personnes et 9 000 marins, 950 bateaux pendant les six jours de l'évènement). Le port est aussi le lieu où se déroulent, tous les étés, les Jeudis du port (environ 70 000 personnes). Brest accueille également le plus ancien festival de musiques électroniques français : Astropolis (environ 21 000 personnes en 2015).*

### **L'OFFRE CULTURELLE DU PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE**

*Le territoire dispose de nombreux équipements culturels avec entre autre sept cinémas d'arts et d'essais, une cinquantaine de bibliothèques (avec une antenne de la Bibliothèque départementale de prêt du Finistère nouvellement installée à Plonévez-du-Faou), la salle An Arvest à Pleyben, Le Bacardi à Callac et la ferme de Gwernandour, le musée des peintres du Faouët (labellisé Musée de France) ainsi que plusieurs galeries d'art (dont « L'école des Filles » à Huelgoat, Le « KO art contemporain » à Huelgoat...). Le territoire du COB dispose aussi d'un grand équipement de qualité : l'espace Glenmor à Carhaix (capacité d'environ 700 personnes) qui accueille chaque année, entre autre, les Rencontres artistiques professionnelles de Bretagne en scène dont la Maison du Théâtre de Brest est adhérente et en tant que telle, participe à la sélection des spectacles présentés.*

*La vie culturelle est très active dans le territoire du COB puisque plus de 1 000 événements culturels ont été recensés sur le territoire en 2014, principalement d'avril à août. Ceux-ci sont portés à la grande majorité par des structures bénévoles dont la raison sociale peut être très éloignée de la culture.*

*De nombreux événements artistiques et très diversifiés se déroulent sur le pays Centre Ouest Bretagne tout au long de l'année avec notamment la biennale Kizellañ, Lieux mouvants, la biennale d'art contemporain Murmures à l'Abbaye de Bon Repos – Saint Gelven, le festival de contes et légendes de Botmeur...*

*La musique occupe une place prépondérante dans la vie culturelle du pays Centre Ouest Bretagne. En effet, en plus de ses quatre écoles de musique (avec des départements « musiques traditionnelles » très actifs), le territoire propose de nombreux festivals de musique dont le festival musiques et danses traditionnelles (festival Fisel à Rostrenen, de Bagadañs, du Championnat de Bretagne des sonneurs de couple à Gourin, du Taol Lans, des Rencontres musicales du Kreiz-Breizh, du festival Fest Jazz à Châteauneuf du Faou... Enfin, le COB accueille aussi un des plus grands festivals de musique d'Europe avec environ de 250000 visiteurs en 2015 : le festival des Vieilles Charrues.*

Des domaines d'intérêt ont été identifiés :

- L'enseignement artistique, dont les écoles de musique
- Les arts contemporains et arts plastiques
- La programmation culturelle et les lieux de résidence
- Les musées, le patrimoine, l'histoire : intérêt exprimé par Bon repos, Trévarez et l'écomusée des Monts d'Arrée

L'interconnaissance des territoires, des acteurs culturels du secteur urbain et du secteur rural est d'abord essentielle. Pour bâtir un projet il faut agir souvent sur plusieurs facettes : les résidences artistiques, les programmations, le patrimoine,...

- Projet de création d'un institut du jardin et du paysage :

L'association Dialogues avec la nature est en relation avec la Communauté de Communes du Kreiz Breizh afin de disposer à Lanrivain d'un hameau (Saint-Antoine) dans l'objectif de créer un institut des jardins et des paysages.

S'y déroulent déjà des événements dans le cadre du Festival Lieux Mouvant : aménagements paysager, résidences d'artistes, conférences... (durant l'été 2016, Yann Arthus Bertrand sera exposé sur la base d'un travail qu'il va réaliser en Centre ouest Bretagne. **Les ensembles Mattheus et Sillage de Brest vont aussi se produire dans cet espace.**

Le projet d'institut vise à organiser notamment des rencontres entre scientifiques, des conférences, des formations de jardiniers (grand public et professionnels), des rencontres et des expositions. Contacté, le Conservatoire botanique du Stangalar s'est déclaré intéressé par le projet.

- L'organisation des concerts et festivals :

Fest-Jazz fait part de 4 propositions :

- communication croisée sur les concerts brestois et concerts jazz de Châteauneuf du Faou. Pour information la lettre d'information de Fest Jazz est diffusée auprès de 3000 personnes
- lien avec le Conservatoire de Brest (big band à accueillir pendant l'année sur le COB et dans le cadre du festival de jazz en juillet).
- échanges entre les scènes du Quartz et du Vauban, avec les scènes en centre Bretagne.
- « The bridge », initiative brestoïse pour commémorer l'arrivée des soldats américains, mettra le jazz à l'honneur. Souhait d'être partie prenante de cet événement.

- Accueil de résidences :

Abbaye Bon Repos : difficultés de traverser les frontières des départements bretons, proposition de résidences, en lien avec les étudiants des Beaux-Arts, d'accueil des publics scolaires (peu d'élèves finistériens à ce jour).

- Randonnées à thèmes :

Addes Monts d'Arrée (randonnées chantées, contées, nature, en joëlette, accueil de personnes malentendants, festival contes et légendes) : ces manifestations touchent environ 600 personnes qui viennent de Brest. Les capacités d'accueil atteignant leurs limites, peut-être faut-il inverser la logique, aller à la rencontre des brestois, autour du bilinguisme.

Un travail est en cours, à court terme, pour une randonnée au fort du Questel.

A moyen terme, souhait de mettre les compétences dont l'association dispose sur le patrimoine oral à la disposition du jeune public de Brest dans les médiathèques, dans les RAM, dans les écoles... il y a déjà quelques réalisations.

TIC numérique :

Un travail pourrait être mené sur la relation entre le patrimoine et les technologies de l'information et de la communication, avec les écoles d'ingénieurs de Brest.

Accueil d'artistes en résidences dans un parcours de création :

La ville de Brest gère un lieu d'art contemporain, la maison de la Fontaine qui est un lieu d'exposition et de résidence d'artistes. Il est ouvert aux artistes confirmés et aux étudiants de l'EESAB. Des projets de résidences entre artistes du territoire sont envisageables.

### Enseignement musical :

Il y a déjà des contacts entre le Conservatoire de Brest et les écoles de musique du COB. Il faut les accompagner. Des propositions de mutualisation et de formations professionnalisantes sont en cours ainsi que l'accueil d'élèves.

### Création artistique dans l'espace public et les espaces naturels et paysagers :

La Ville de Brest mène une politique volontariste en termes de création artistique sur l'espace public et soutient des projets d'installation d'œuvres dans des espaces naturels (au conservatoire botanique par exemple).

On pourrait imaginer de revisiter la nature dans la ville en s'inspirant par exemple de Lausanne, qui organise un festival des jardins dans la ville...

Le Centre Ouest Bretagne compte un nombre intéressant d'acteurs sur cette thématique.

### **Synthèse des premières propositions d'axes de travail :**

#### A court terme :

- Organiser dès à présent un forum entre acteurs pour favoriser l'interconnaissance afin d'aboutir à la concrétisation de collaborations dans la continuité des premières propositions de Brest Métropole et des propositions des acteurs de la culture du COB
- L'enseignement artistique (projet Conservatoires / écoles de musique)
- Les arts plastiques et contemporains dans les espaces (urbains, ruraux, paysages, jardins,...)

#### A moyen terme et sur la durée :

- Echanges de savoir-faire, rencontres et formations mutuelles et / ou mutualisées entre professionnels et bénévoles des deux territoires. C'est une thématique clairement partagée par les acteurs des deux territoires.

### **Améliorer les liaisons entre les territoires et les acteurs**

L'accès aux services (formation, santé, culture, ...) et aux équipements

*Pour rappel des grands programmes régionaux contractualisés vont permettre d'améliorer les liens entre le territoire du Pays COB et la métropole (Université, CHRU, grands équipements culturels, Port aéroport....):*

- *La RN 164 axe central Châteaulin Montauban, inscrit au Pacte d'avenir Bretagne et au CPER 2015-2020.*
- *La poursuite des programmes d'infrastructures ferroviaires, Bretagne grande vitesse et projet LNOBPL liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire, articulé avec les services TGV- TER , les programmes de régénération des voies par SNCF Réseaux (cf axe Carhaix – Guingamp).*

Des domaines d'intérêt ont été identifiés :

- L'accès à la mobilité et à l'autonomie des déplacements : expériences Mobil emploi (Carhaix, Quimper), En route pour l'Emploi (Pays de Brest), garage solidaire, autoécole solidaire ou sociale. Un lien sera à faire aussi avec les schémas de services départementaux.
- La mobilité et les plateformes numériques (blabla car, ...).
- Opportunité de réaliser une étude des déplacements entre les deux territoires : ADEUPa

Les Conseils de développement de l'ouest Breton se sont accordés pour faire un travail sur la mobilité et faire des propositions en ce sens

## ANNEXE V

### ENERGIE et ENVIRONNEMENT, descriptif détaillé des actions et projets

#### L'énergie

**TEPCV** : Les deux territoires ont été retenus à l'appel à candidature du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte).

*Les deux territoires attendent des précisions sur le financement de la 2ème tranche de TEPCV et sur les prêts à taux zéro de la CDC.*

**Sur l'éclairage public et les économies d'énergies** une rencontre spécifique s'est tenue sur l'expérience de Brest. (34 000 points lumineux) Depuis 2015, remplacement des lampes par du Led (durée 20 à 25 ans), puis rénovation des armoires et des équipements de régulation avec un retour sur investissement de 9 ans et des gains également en maintenance.

Concernant la production d'énergie, une SEM existe sur Brest métropole, la Sotraval, initialement sur le traitement des déchets, a étendu ses statuts. Cette SEM exploite 2 toitures photovoltaïques et une chaufferie bois. Une réflexion est en cours sur l'éolien.

#### A court terme :

Pour le Pays COB un travail sur la sensibilisation des élus du territoire au remplacement des ampoules en place par des ampoules LED, la rénovation des armoires électriques et équipements de régulation est opportun.

TEPCV et écoles intelligentes (COB) et éco-écoles (Brest métropole) : échanges d'expériences sur la sensibilisation des scolaires et prêt de matériel pédagogique.

#### A moyen terme :

Travail sur la sensibilisation des élus de Brest sur la gouvernance (fonctionnement du SIECE – 22 communes rurales regroupées).

Au regard des difficultés rencontrées sur le COB (notamment par Poher Communauté), échanges à envisager sur le financement citoyen des projets de production d'électricité renouvelable (démarche engagée sur Brest métropole).

#### La rénovation énergétique de l'habitat

Les deux territoires disposent d'une agence de maîtrise de l'énergie, Energence pour Brest Métropole et le Pays de Brest, et l'ALECOB pour le COB. Une rencontre spécifique s'est tenue à Energence.

Brest métropole a mis en place depuis 2012 le dispositif « Tinergie », guichet unique pour la rénovation énergétique de l'habitat : accueil, information, accompagnement des porteurs de projets sur la rénovation globale, mise en relation des professionnels, animation d'un réseau d'entreprises (RGE).

Pour le Pays COB, une étude de préfiguration d'une plate-forme locale de rénovation de l'habitat est en cours de finalisation.

#### A court terme :

Le Pays COB est intéressé par les instances et les outils mis en place par Brest métropole notamment Tinergie (PLRH), le service internet transposable au COB pourrait être présenté aux élus.

Energence est intéressé par la dimension Pays et le partage des outils à cette échelle.

#### A moyen terme :

Cible jeunes : réfléchir à un concours en commun Brest métropole – Pays COB en 2017.

Sur la **précarité énergétique** une commission de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique a été mise en place sur Brest métropole qui est intéressé par *une approche commune avec le Pays COB sur le public jeune.*

Concernant les **boucles énergétiques locales**, le COB indique qu'il en existe une sur le territoire de Poher Communauté. Toutefois il est constaté la difficulté de mener à terme des projets de méthanisation ou d'éolien. Les problématiques de sensibilisation et de concertation en amont des projets sont bien identifiées. Des conseils de quartiers existent sur Brest. Mais chacun des territoires rencontre des difficultés sur ces sujets.

*Il serait intéressant de croiser les façons de faire de chaque territoire sur ce sujet.*

#### Les Filières bois

Le Pays COB initie une démarche globale sur les filières bois : bois d'œuvre, bois construction, bois énergie - Forêt, bocage, fonds de vallée...

Brest Métropole est intéressé par ce sujet du fait de l'existence de la Sotraval, Entreprise publique locale (EPL) de valorisation des déchets et de production d'énergies renouvelables.

Une rencontre a eu lieu entre la SOTRAVAL, le Pays COB et une entreprise forestière du COB sur cette thématique bois énergie.

*A court terme Sotraval souhaite référencer les fournisseurs potentiels de bois dans le cadre d'une prochaine consultation pour l'approvisionnement de sa chaufferie bois.*

Dans le cadre du prochain programme Leader Pays de Brest, un chargé de mission va travailler sur la structuration de la filière bois (notamment sur la Presqu'île de Crozon) et sur le potentiel de valorisation énergétique des déchets verts. Le PNRA est aussi partie prenante au projet.

*A moyen terme des échanges méthodologiques, voire un travail en commun, est à envisager sur la structuration des filières bois (forestier et bocager) lorsque le recrutement aura été réalisé par Energence sur le Pays de Brest et que la phase diagnostic du plan bois pour le Pays COB sera terminée. Suite des échanges des 17 et 18/03 sur l'AMI DYNAMIC Bois 2016 :*

Le port de Brest est en veille sur les niches à l'export et à l'import et à terme il y a peut-être du potentiel sur une filière maritime bois énergie.

#### L'Environnement et la biodiversité

Les échanges ont porté sur la charte de l'arbre et du végétal, les programme « zéro pesticide », « jardiner au naturel ça coule de source », les trames Vertes et Bleues, les espaces remarquables ou espaces naturels sensibles. Il n'existe pas de SCOT sur le territoire du COB, hormis sur la partie morbihannaise, à Brest le SCOT a été constitué sur l'ensemble du territoire du pays de Brest.

Il est indiqué l'existence de LABOCEA, laboratoire public territorial d'analyses le plus important de France (membres fondateurs CD29, Brest métropole, CD22, CD35) : analyses dans les domaines de la santé animale, l'agroalimentaire, l'eau et l'environnement, la santé environnement, la santé végétale, conseils et expertises, R&D.

La problématique de **l'eau et de l'assainissement** : une rencontre a été organisée avec la SPL Société Publique Locale Eau du Ponant qui a 5 années d'existence, au service de 40 communes (85 000 abonnés soit environ 300 000 habitants), 130 salariés (dont 25 personnes sur l'ingénierie).

*Dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe et des transferts de compétences eau assainissement vers les EPCI, le Pays COB est intéressé par un échange d'expérience (voire un accompagnement) sur ce sujet avec les élus avant que les réflexions soient lancées dans les EPCI.*

## ANNEXE VI

### Modalités d'intervention de la Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions et devenir un acteur majeur dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des Dépôts développe en particulier depuis 2016 un appui spécifique pour la revitalisation des bourgs centres et des centres-bourgs. Dans le prolongement de la circulaire du Premier Ministre en date du 15 janvier, elle accompagne les projets nécessitant un soutien en matière d'ingénierie avant de pouvoir être éligibles à une demande de subvention. Ce faisant, elle s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs signée le 18 juin 2014, pour la période 2014-2020, entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et qui prévoit un soutien financier à l'ingénierie dans le cadre des contrats de ville et de l'AMI Centres-bourgs.

La Caisse des Dépôts décline ainsi son intervention selon différentes modalités :

- apport d'ingénierie pour élaborer des stratégies adaptées et définir la faisabilité amont des projets par mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts ou co-financements aux côtés des collectivités maîtres d'ouvrage ;
- investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;
- prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire ;
- consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.

## F I C H E P R O J E T

---

### **Contrat de réciprocité ville campagne - CRVC Brest Métropole - Pays Centre Ouest Bretagne**

---

#### **Intitulé de l'opération**

#### **Identité du demandeur**

Maître d'ouvrage :

Adresse :

Tél :

Fax :

Contact :

Mel :

#### **Partenaires associés au projet**

#### **Objectif de l'opération et illustration de la «réciprocité ville campagne»**

#### **Descriptif de l'opération, de ses actions**

**Résultats attendus**

**Echéancier de la réalisation**

**Plan de financement**

<b>DEPENSES</b>	<b>FINANCEMENTS</b>

**Avis**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DUG.I.P PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE

<b>Membres</b>
41

<i>Membres présents</i>	<b>Procuration</b>
25	4

<b>Date de convocation</b>
30 septembre 2016

<b>Acte rendu exécutoire transmis à la Sous-Préfecture le</b>
---

L'An deux mille seize, le vingt-quatre octobre s'est réuni le Conseil d'Administration du G.I.P du Pays du Centre Ouest Bretagne, sous la présidence de Daniel CAILLAREC.

### Présents :

Michel ANDRE ; Pierrot BELLEGUIC ; Daniel CAILLAREC ; Daniel COTTEN ; Renée COURTEL ; Jean-Yves CRENN ; Christian DERRIEN ; Lionel GAINON ; Didier GOUBIL ; Alain GUEGUEN ; Hervé IRVOAS ; Louis KERSULEC ; Jean-Paul LE BOËDEC ; Henriette LE BRIGAND ; Jean-Pierre LE FUR ; René LE MOULLEC ; Françoise PERON ; Patrick LIJEOUR ; Claude LOZAC'H ; Michel MORVANT ; Cécile NAY ; Michel QUEFFURUS ; Michel SALAUN ; Bernard SALIOU ; Christian TROADEC.

### Excusés :

Jean-Marc ANTOINE ; Gérard CORVELLER ; Françoise GOLHEN ; Claude JAFFRE ; Marie-Annick LEGRIS ; David LE SOLLIEC ; Annie LE VAILLANT ; Alain MARZIN ; Benoît MICHEL ; Soizic PERRAULT.

### Procurations :

Jean-Marc ANTOINE ; David LE SOLLIEC ; Annie LE VAILLANT ; Benoît MICHEL.

## Contrat de réciprocité ville campagne Brest Métropole, Pays du Centre Ouest Bretagne

Approbation du projet de Contrat de réciprocité ville campagne Brest métropole, Pays du Centre Ouest Bretagne.

Le terme « contrat » retenu dans la dénomination de cette expérimentation, fait davantage appel à la notion de convention, d'accord de partenariat qu'à une forme juridique formelle. En particulier, le contrat de réciprocité ne génère pas de soutien financier spécifique mais les projets qui y sont inscrits bénéficieront d'une visibilité accrue, notamment lors d'une demande de subvention sur les crédits de droit commun. L'ensemble des dispositifs contractuels (CPER, programmes opérationnels des fonds européens, contrats de partenariat et de territoire) doit faire l'objet d'une révision à mi-parcours en 2017 : ce pourra être l'occasion d'y inscrire de premiers projets identifiés dans le cadre du contrat de réciprocité.

### GENESE DU CONTRAT

L'élaboration du contrat de réciprocité a été engagée dès le printemps 2015. Après une première rencontre réunissant les représentants de l'Etat, de la Région et des deux territoires, les élus et représentants des conseils de développement de Brest métropole et du Centre ouest Bretagne ont invité les forces vives des deux territoires à co-construire les axes de coopérations autour desquels le présent contrat s'articule.

S'appuyant sur un portrait synthétique des deux territoires, réalisé à l'automne 2015 par l'Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa), plus de 50 représentants des deux

territoires ont participé à des ateliers au cours du printemps 2016. Ces échanges ont permis une connaissance et une reconnaissance mutuelles, ainsi que l'établissement d'un dialogue riche entre les deux territoires qui a permis d'identifier des premiers enjeux de coopérations dans trois grands domaines :

- l'économie et l'insertion ;
- la santé, la culture et les services ;
- l'énergie et l'environnement.

## DEUX GRANDS ENGAGEMENTS

### Pérenniser le cadre d'échange entre les deux territoires

Au regard de la richesse des échanges qui ont conduit à l'élaboration du présent contrat de réciprocité, Brest métropole, le pays du Centre ouest Bretagne, les conseils de développement des deux territoires, le Département du Finistère, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Bretagne et l'Etat conviennent de prolonger la dynamique de dialogue interterritoriale engagée. Il s'agit de consolider une vision partagée de l'aménagement et de développement durable du territoire de l'ouest breton.

Un dialogue pérenne entre les deux territoires sera organisé de façon souple.

Un comité de suivi qui se réunira au minimum une fois par an, assurera un suivi régulier de la coopération.

### Accompagner les premiers projets opérationnels et ceux en devenir

Les échanges menés entre les acteurs des deux territoires ont permis l'identification de projets opérationnels, en préparation et en perspective qui ouvrent la voie à un enrichissement réciproque des deux territoires. Brest métropole, le pays du Centre ouest Bretagne, le Département du Finistère, la Région Bretagne, l'Etat, et la CDC Bretagne s'engagent à examiner les possibilités d'accompagnement de ces projets.

Le Conseil d'Administration du G.I.P,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve le projet de contrat de réciprocité ville campagne Brest métropole/Pays du Centre Ouest Bretagne et autorise le Président à signer le projet de contrat finalisé et à entreprendre toute démarche relative à sa mise en œuvre.

Daniel CAILLAREC

Président



**CONSEIL DE LA METROPOLE DU 14 OCTOBRE 2016**  
**Délibération n° C 2016-10-154**

La rapporteure, Mme Frédérique BONNARD-LE FLOCH  
donne lecture du rapport suivant

**STRATEGIE ET PROSPECTIVE – Approbation du projet de Contrat de réciprocité  
ville campagne Brest métropole, Pays du Centre ouest Bretagne.**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Brest Métropole et le Pays Centre-ouest Bretagne ont été retenus pour «expérimenter les premiers contrats de réciprocité ville-campagne entre des communes et des intercommunalités volontaires», comme décidé par le Comité Interministériel aux ruralités du 13 mars 2015. L'expérimentation est pilotée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Les contrats de réciprocité ville campagne s'inscrivent dans la thématique émergente au niveau national de l'alliance des territoires, consacrée dans le pacte Etat métropoles signé le 6 juillet dernier.

Le principe de ces contrats repose sur la valorisation de projets fédérateurs, dans une logique gagnant-gagnant. Le contrat de réciprocité, au-delà de l'engagement politique des deux territoires, vise à regrouper l'ensemble des partenariats urbain-rural mis en place par les acteurs publics et privés.

Le terme « contrat » retenu dans la dénomination de cette expérimentation, fait davantage appel à la notion de convention, d'accord de partenariat qu'à une forme juridique formelle. En particulier, le contrat de réciprocité ne génère pas de soutien financier spécifique mais les projets qui y sont inscrits bénéficieront d'une visibilité accrue, notamment lors d'une demande de subvention sur les crédits de droit commun. L'ensemble des dispositifs contractuels (CPER, programmes opérationnels des fonds européens, contrats de partenariat et de territoire) doit faire l'objet d'une révision à mi-parcours en 2017 : ce pourra être l'occasion d'y inscrire de premiers projets identifiés dans le cadre du contrat de réciprocité.

**GENESE DU CONTRAT**

L'élaboration du contrat de réciprocité a été engagée dès le printemps 2015. Après une première rencontre réunissant les représentants de l'Etat, de la Région et des deux territoires, les élus et représentants des conseils de développement de Brest métropole et du Centre ouest Bretagne ont invité les forces vives des deux territoires à co-construire les axes de coopérations autour desquels le présent contrat s'articule.

S'appuyant sur un portrait synthétique des deux territoires, réalisé à l'automne 2015 par l'Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa), plus de 50 représentants des deux territoires ont participé à des ateliers au cours du printemps 2016. Ces échanges ont permis une connaissance et une reconnaissance mutuelles, ainsi que l'établissement d'un dialogue riche entre les deux territoires qui a permis d'identifier de premiers enjeux de coopérations dans trois grands domaines :

- l'économie et l'insertion ;
- la santé, la culture et les services ;
- l'énergie et l'environnement.

### ***L'économie et l'insertion***

Dans le domaine économique, de premières synergies entre les deux territoires peuvent être envisagées, selon quatre axes :

- développer l'export de la production agro-alimentaire du Centre Ouest Bretagne grâce aux infrastructures de transport portuaire brestoises ;
- promouvoir conjointement les destinations touristiques et les grandes manifestations culturelles ;
- valoriser des filières alimentaires de proximité ;
- organiser des échanges de pratiques autour des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, des dispositifs d'insertion et des dispositifs d'accompagnement des usages du numérique.

### ***La santé, la culture et les services***

Alors que la métropole présente une offre complète d'infrastructures et d'équipements de santé, le pays du Centre ouest Bretagne peine à maintenir un accès aux soins de qualité pour ses habitants.

Le premier enjeu de partenariat entre les territoires est donc, de ce point de vue, de conforter l'accès aux soins pour les habitants du pays du Centre ouest Bretagne tout en confortant le niveau d'activité des équipements brestois (centre hospitalier régional universitaire, écoles et formations universitaires dans le domaine de la santé...).

Dans le domaine culturel, les deux territoires présentent une richesse de création qui mérite d'être valorisée dans le cadre d'échanges et de collaborations.

Pour mobiliser les potentiels et les dynamiques de la jeunesse, les deux territoires entendent structurer et développer le travail partenarial, consolider et renforcer l'accompagnement des jeunes, soutenir l'émergence de leurs projets et les amener à découvrir les deux territoires.

### ***L'énergie et l'environnement***

Les deux territoires sont labellisés Territoires à énergie positive et pour la croissance verte. La complémentarité entre un territoire urbain et un territoire rural peut être valorisée et des pistes de coopération ont été identifiées autour :

- de l'organisation d'un débouché sur le territoire de Brest métropole pour la filière bois énergie en cours de structuration dans le pays du Centre ouest Bretagne ;
- du partage avec le pays du Centre ouest Bretagne de l'ingénierie déployée par Brest métropole et Emergence dans les domaines de la performance énergétique de l'éclairage public et de la plate-forme d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti.

Les modalités d'exercice de la compétence eau et assainissement par les EPCI sont également identifiées comme un sujet potentiel d'échanges.

## **DEUX GRANDS ENGAGEMENTS**

### **Pérenniser le cadre d'échange entre les deux territoires**

Au regard de la richesse des échanges qui ont conduit à l'élaboration du présent contrat de réciprocité, Brest métropole, le pays du Centre ouest Bretagne, les conseils de développement des deux territoires, les Départements du Finistère, des Côtes d'Armor, du Morbihan, la Région Bretagne et l'Etat conviennent de prolonger la dynamique de dialogue interterritoriale engagée. Il s'agit de consolider une vision partagée de l'aménagement et de développement durable du territoire de l'ouest breton.

### *Un cadre de dialogue souple entre les deux territoires*

Brest métropole et le pays du Centre ouest Bretagne conviennent d'organiser de façon souple un dialogue pérenne entre les deux territoires qui visera notamment à développer l'interconnaissance des territoires et de leurs acteurs, une lecture partagée des enjeux d'aménagement et de développement et le partage d'expériences, de méthodes et d'outils d'intervention. Ce dialogue entre, d'une part, Brest métropole et, d'autre part, le Pays du Centre ouest Bretagne pourra s'organiser sur le modèle des Ententes territoriales entre collectivités. Ce dialogue sera également alimenté par les partenaires que sont les Conseils de développement, les Chambres consulaires, l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne.

### *Un suivi régulier de la coopération, associant les Départements, la Région, l'Etat, et la Caisse des Dépôts et Consignations*

La coopération entre les territoires de Brest métropole et du pays du Centre ouest Bretagne fera l'objet d'un suivi régulier associant, outre les acteurs précités, les Départements du Finistère, des Côtes d'Armor, du Morbihan, la Région Bretagne, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation Bretagne. Un comité de suivi sera réuni au minimum une fois par an afin :

- d'examiner la progression des projets inscrits au contrat de réciprocité ville campagne et d'examiner les liens possibles avec la mise en œuvre des dispositifs contractuels ;
- d'échanger sur la progression des contrats de réciprocité ville campagne dans les autres territoires concernés par l'expérimentation nationale, et sur l'articulation avec les pactes Etat-métropole actés au niveau national le 6 juillet 2016 pour lesquels les contrats de réciprocité ville campagne pourront constituer des contrats de coopération métropolitaine et venir concrétiser le concept d'alliance des territoires.

### Accompagner les premiers projets opérationnels et ceux en devenir

Les échanges menés entre les acteurs des deux territoires ont permis l'identification de projets opérationnels, en préparation et en perspective qui ouvrent la voie à un enrichissement réciproque des deux territoires. Brest métropole, le pays du Centre ouest Bretagne, les Départements du Finistère, des Côtes d'Armor, du Morbihan, la Région Bretagne, l'Etat, et la CDC Bretagne s'engagent à examiner les possibilités d'accompagnement de ces projets.

### **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver le projet de contrat de réciprocité ville campagne Brest métropole Pays du Centre Bretagne et d'autoriser le Président à signer le projet de contrat finalisé et à entreprendre toute démarche relative à sa mise en œuvre.

Avis commissions :

Avis de la Commission Attractivité, Développement Economique et Emploi : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : Mme LE GOIC

Délibération n° C 2016-10-154  
MSP-contrat réciprocité ville campagne  
Edité le 19/10/2016 09:50:38

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 20 octobre 2016

**Délibération**

<b>N° ordre : 2016-CD03-002</b>	<b>Page Rapport : 11</b>
<b>Direction : DGSD</b> <b>Service : MCT</b>	
<b>Code : II-3</b>	
<b>Libellé : Mieux prendre en compte les besoins des territoires</b>	
<b>Commission :</b>	

**CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ VILLE CAMPAGNE ENTRE BREST MÉTROPOLE ET PAYS COB - ASSOCIATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN TANT QUE COSIGNATAIRE**

L'assemblée départementale a examiné le projet de contrat de réciprocité ville campagne signé entre Brest Métropole et le Pays COB, auquel la Présidente du Conseil départemental est associée en tant que co-signataire.

Le gouvernement a décidé lors d'un comité interministériel le 13 mars 2015 de permettre la mise en réseau des territoires en instaurant à titre expérimental 4 contrats de réciprocité : métropole de Lyon et Aurillac, métropole de Brest et Centre-Ouest Bretagne, métropole de Toulouse et Massif des Pyrénées, Communauté urbaine du Creusot-Montceau les Mines et PNR du Morvan. La démarche est pilotée par le CGET.

En fin d'année 2015, Daniel Caillarec, Président du Pays COB et François Cuillandre, Président de Brest métropole ont engagé la démarche de concertation, en signant un protocole de coopération. Des groupes de travail ont été constitués sur le premier trimestre 2016, associant les conseils de développement, les conseils départementaux, le conseil régional et l'Etat, (ainsi que les chambres consulaires et l'Adeupa).

Le contrat de réciprocité a été proposé au vote au conseil de métropole du 14 octobre 2016 et au Conseil d'administration du Pays COB du 24 octobre 2016.

Il est proposé à l'ensemble des partenaires d'être signataires du contrat, afin de permettre un engagement de chacun dans la démarche. Les cosignataires sont donc :

- ✓ L'Etat
- ✓ La Région Bretagne
- ✓ Le Conseil départemental du Finistère
- ✓ Le Conseil départemental du Morbihan
- ✓ Le conseil départemental des Côtes d'Armor
- ✓ La caisse des dépôts et consignation de Bretagne
- ✓ Brest métropole
- ✓ Le Pays du Centre Ouest Bretagne

Désormais garant des solidarités territoriales et ayant lui-même consacré ces principes au rang de priorités mises en œuvre à travers ses contrats de territoire, le Conseil départemental a vocation à se présenter comme un véritable partenaire dans cette démarche.

Par ailleurs, comme nous le détaillerons ensuite, plusieurs thématiques abordées concernent très directement les champs de compétences établis du Conseil départemental (insertion, jeunesse, prévention santé, services au public, eau et assainissement, espaces naturels...) et les grands engagements du projet départemental.

### 1. Objectifs du contrat de réciprocité

Le contrat vise la valorisation de projets fédérateurs, mobilisant, au-delà du Pays COB et de Brest Métropole, un partenariat dense composé d'acteurs publics et privés. Le contrat ne génère pas en lui-même de soutien financier spécifique mais permet de mettre en lumière des projets concertés répondant aux enjeux repérés par les co-contractants. Ces projets feront donc l'objet d'une attention toute particulière sur l'année 2017 lors de la révision des dispositifs contractuels que sont les CPER, les contrats de partenariat et les contrats de territoire notamment.

### 2. Projets repérés au contrat

Articulés autour des trois grandes thématiques identifiées (développement économique et insertion ; énergie et environnement ; santé, culture, jeunesse et services), sont repérés et inscrits :

- ✓ des projets opérationnels
- ✓ des projets en préparation
- ✓ des thématiques en réflexion

#### *Des projets opérationnels*

N°	Intitulé	Domaine	Principaux acteurs	Liens avec les engagements du projet départemental
1	Organiser via le port de Brest l'export vers la Chine de poudre de lait produite à Carhaix.	Economie	Synutra, CCIM de Brest	
2	Organiser une promotion commune des Fêtes maritimes de Brest et du festival des Vieilles charrues (billettique, représentation croisée des événements sur les sites, manifestation faisant lien entre les deux...)	Economie	Brest Evénements nautique Brest 2016, Festival des vieilles charrues	⇒ Un Finistère attractif ✓ Valorisons un patrimoine et une culture riche et diversifiée ✓ Développons un tourisme responsable ✓ Valorisons la mer et le littoral, atout majeur du département
3	Soutenir les startup via le West Web festival de Carhaix	Economie	West web valley	
4	Organiser un partage d'expérience sur la promotion des filières d'alimentation locale via la commande publique et via le développement d'une plateforme Internet.	Economie	ville de Brest, PM Pays de Brest, Pays COB	⇒ Un Finistère attractif ✓ Accompagnons les mutations nécessaires de la filière agricole et agroalimentaire ⇒ Un Finistère connecté et ouvert ✓ Offrons aux collégien.ne.s les conditions de leur meilleur développement personnel ⇒ Projet emblématique : Projet alimentaire de territoire

N°	Intitulé	Domaine	Principaux acteurs	Liens avec les engagements du projet départemental
5	Créer des logements pour jeunes travailleurs à Motreff	Insertion	L'aïle	⇒ Projet emblématique : Projet jeunesse ⇒ Un Finistère équilibré et équitable ✓ Garantissons une offre de logement adaptée aux besoins des Finistériens
6	Réaliser une plate-forme d'imagerie médicale mobile (IRM) à Carhaix	Santé	CHRU Brest, ARS	
7	Promouvoir le Pays COB auprès des futurs médecins	Santé	Faculté de médecine Brest, Pays COB	⇒ Un Finistère solidaire et inclusif ✓ Facilitons la continuité des parcours et développons la prévention
8	Partager les programmes et actions de prévention et promotion de la santé dans le cadre des contrats locaux de santé	Santé	Ville de Brest, Pays COB, PM Pays Brest	⇒ Un Finistère solidaire et inclusif ✓ Facilitons la continuité des parcours et développons la prévention
9	Organiser un forum d'interconnaissance des acteurs de la culture	Culture	Brest Métropole, Pays COB	⇒ Un Finistère attractif ✓ Valorisons un patrimoine et une culture riche et diversifiée ⇒ Un Finistère partenaire et fédérateur ✓ Favorisons et fédérons les coopérations
10	Monter en compétence les écoles de musique du COB en partenariat avec le Conservatoire de Brest	Culture	Conservatoire Brest, Ecoles de musique Pays COB	⇒ Un Finistère attractif ✓ Valorisons un patrimoine et une culture riche et diversifiée ⇒ Un Finistère partenaire et fédérateur ✓ Développons l'ingénierie départementale et l'assistance technique (lien « musiques et danses »)
11	Développer le patrimoine oral (Randonnées à thèmes, festival contes et légendes, dans les médiathèques, écoles)	Culture	Addes Monts d'Arrée	⇒ Un Finistère attractif ✓ Agissons pour conforter le développement de la langue bretonne ✓ Valorisons un patrimoine et une culture riche et diversifiée
12	Faciliter le référencement des producteurs de bois énergie du COB pour la chaufferie bois de Brest	Energie	SEM Sotraval	
13	Sensibiliser les élus du COB à partir de l'expérience de Brest Métropole sur l'éclairage public (LED, armoires et équipements de régulation, ...)	Energie	Brest Métropole, Pays COB	

N°	Intitulé	Domaine	Principaux acteurs	Liens avec les engagements du projet départemental
14	Sensibiliser les scolaires dans les 2 Territoires à Energie Positive (TEPCV et écoles intelligentes, éco-écoles...)	Energie	Brest Métropole, Pays COB, ALECOB	⇒ Projet emblématique : Projet jeunesse ⇒ Un Finistère connecté et ouvert ✓ Offrons aux collégiens les conditions de leur meilleur épanouissement personnel
15	Partager les outils pour les économies d'énergie dans l'habitat (Tnergie...)	Energie	Energence, ALECOB	⇒ Un Finistère équilibré et équitable ✓ Garantissons une offre de logement adaptée aux besoins des Finistériens

Il est décidé au bureau que soit formalisé l'engagement suivant dans la convention :  
**⇒ Porter une attention particulière aux actions directement en lien avec les engagements du projet départemental et, dans le cadre des contrats de territoire, mobiliser nos dispositifs et étudier l'opportunité de soutiens sur certaines actions innovantes.**

#### Des projets en préparation

N°	Intitulé	Domaine	Principaux acteurs	Liens avec les engagements du projet départemental
1	Mettre en place une salle pédagogique en lien potentiel avec Synutra	Economie	Chambre Agriculture Finistère	
2	Etudier la faisabilité d'un pôle ESS au Pays COB ou d'un adossement à l'ADESS à Brest	Economie	ADESS, Pays COB	⇒ Un Finistère innovant ✓ Accompagnons l'économie collaborative et solidaire
3	Développer les actions d'insertion entre les deux territoires (Mission locale, chantier entretien canal Nantes à Brest)	Insertion	Mission locale Pays de Brest, Smatah	⇒ Un Finistère solidaire et inclusif ✓ Encourageons l'autonomie des personnes accompagnées (lien avec le Programme départemental d'insertion)
4	Créer une antenne de FJT à Rostrenen	Insertion	L'aile	
5	Mobiliser les potentiels et les dynamiques de la jeunesse (politique jeunesse, méthodes d'animation, articulations du suivi, initiatives innovantes, soutien de projets...)	Jeunesse	Ville Brest, Pays COB	⇒ Projet emblématique : le projet jeunesse ⇒ Un Finistère innovant ✓ Pensons le Département comme un laboratoire d'idées, incubateur d'initiatives
6	Organiser des séjours de jeunes entre les deux territoires et des échanges entre animateurs	Jeunesse	Structures d'animation jeunesse	⇒ Projet emblématique : le projet jeunesse
7	Développer la télémedecine (Hôpitaux, appui des maisons médicales)	Santé	CHRU Brest , Mutualité française	⇒ Un Finistère solidaire et inclusif ✓ Facilitons la continuité des parcours et développons la prévention ?
8	Créer des fauteuils d'accueil d'odontologie à Carhaix	Santé	CHRU Brest, fac d'odontologie	

N°	Intitulé	Domaine	Principaux acteurs	Liens avec les engagements du projet départemental
9	Réaliser auprès des jeunes des actions préventives sur les conduites addictives	Santé	Ville de Brest, Pays COB	⇒ Un Finistère solidaire et inclusif ✓ Facilitons la continuité des parcours et développons la prévention ⇒ Projet emblématique : le projet jeunesse ⇒ Un Finistère connecté et ouvert ✓ Offrons aux collégiens les conditions de leur meilleur épanouissement personnel
10	Promouvoir le Jazz (lien festival de Châteauneuf du Faou avec Conservatoire de Brest, échanges entre Quartz Vauban et scènes du COB, communication croisée, « The bridge »)	Culture	Fest-Jazz	⇒ Un Finistère attractif ✓ Valorisons un patrimoine et une culture riche et diversifiée
11	Créer un institut du jardin et du paysage	Culture	Dialogue nature, CBN	⇒ Un Finistère attractif ✓ Préservons un environnement et un cadre de vie de qualité
12	Echanger sur le financement citoyen des projets de production d'électricité renouvelable	Energie	Brest Métropole, Pays COB	⇒ Un Finistère innovant ✓ Pensons le Département comme un laboratoire d'idées, incubateur d'initiatives
13	Avoir une approche commune de la précarité énergétique des jeunes	Energie	Brest Métropole, Pays COB	⇒ Projet emblématique : Projet jeunesse ⇒ Un Finistère équilibré et équitable ✓ Garantissons une offre de logement adaptée aux besoins des Finistériens
14	Favoriser la mobilité (Mobil emploi, En route pour l'emploi, garage solidaire, auto-école sociale...)	Mobilité	Brest Métropole, Pays COB	⇒ Un Finistère équilibré et équitable ✓ Favorisons la mobilité des habitants ⇒ Un Finistère solidaire et inclusif ✓ Encourageons l'autonomie des personnes accompagnées ⇒ Un Finistère innovant ✓ Accompagnons l'économie collaborative et solidaire ✓ Pensons le Département comme un laboratoire d'idées, incubateur d'initiatives

Il est décidé au bureau que soit formalisé l'engagement suivant dans la convention :  
 => Etudier l'opportunité et les modalités de nos interventions sur les projets en préparation et participer en amont à leur définition afin de porter nos priorités.

### Des thématiques en réflexion

N°	Intitulé	Domaine	Principaux acteurs	Liens avec les engagements du projet départemental
1	Echanger sur l'aménagement des territoires (SCOT, PLU, PLH, Schémas de référence, d'aménagement commercial)	Aménagement	PM Pays de Brest, Adeupa Pays COB	⇒ Un Finistère partenaire et fédérateur ✓ Favorisons et fédérons les coopérations
2	Développer Entreprendre au féminin sur le Pays COB	Economie	Réseau Entreprendre au féminin	⇒ Projet emblématique : le projet Egalité femmes - hommes
3	Echanger sur les démarches de dynamisation territoriale, de plateforme territoriale	Economie	Brest métropole économie, GIP COB	
4	Travailler sur l'émergence de projets avec des programmes de formation action	Economie	BGE Finistère	⇒ Un Finistère innovant ✓ Accompagnons l'économie collaborative et solidaire ✓ Pensons le Département comme un laboratoire d'idées, incubateur d'initiatives
5	Mettre en place une approche mutualisée sur le territoire du Pays COB	Economie	Chambre Métiers Artisanat Finistère	
6	Mettre en synergie la promotion touristique des deux territoires	Economie	Brest terres océanes, Coeur de Bretagne Kalon Breizh	⇒ Un Finistère attractif ✓ Développons un tourisme responsable (lien avec Finistère tourisme)
7	Développer les dispositifs d'accueil (artistes en résidence, scolaires, ...)	Culture	Brest métropole, PM Pays de Brest, Pays COB	⇒ Un Finistère attractif ✓ Valorisons un patrimoine et une culture riche et diversifiée ⇒ Un Finistère connecté et ouvert ✓ Offrons aux collégiens les conditions de leur meilleur épanouissement personnel ⇒ Projet emblématique : Le projet jeunesse
9	Avoir des échanges méthodologiques, un travail en commun sur la structuration des filières bois	Energie	PM Pays de Brest, Brest métropole, Emergence Pays COB	
10	Développer les outils numériques et les projets collaboratifs (cantine numérique, FabLabs, Papi Fab, Forum des projets collaboratifs à Telecom Bretagne...)	Insertion, économie, services	Ville de Brest, Brest métropole, TBI Pays COB	⇒ Un Finistère innovant ✓ Pensons le Département comme un laboratoire d'idées, incubateur d'initiatives ⇒ Projet emblématique : Le projet usages du numérique

Il est décidé au bureau que soit formalisé l'engagement suivant dans la convention :  
 => Sur les thématiques faisant échos à nos engagements, s'impliquer et participer activement aux réflexions en mobilisant les expertises recensées en interne.

### **3. Association du Conseil départemental : modalités de représentation et engagements**

Le projet de contrat de réciprocité (joint en annexe) recense l'ensemble des projets susvisés par grande thématique dans ses annexes III, IV et V. Dans le corps du contrat, le conseil départemental doit proposer la formalisation de ses engagements dans une partie spécifique, au même titre que l'ensemble des cosignataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide de contractualiser sur la base des engagements suivants :

- Participer aux instances de gouvernance (comité de suivi) : Les Vice-présidents de Pays sont les interlocuteurs de référence. Ils s'appuieront utilement sur les élus désignés pour chacun des grands engagements du Projet départemental.
- Etre force de proposition sur des priorités et engagements à intégrer tout au long de la vie du contrat.
- Intervenir sur les actions opérationnelles qui font lien avec les grands engagements et les projets emblématiques de son projet départemental.
- Intervenir au travers de ses dispositifs contractuels existants - la revue de projets prévue pour les contrats de territoire sur l'année 2017 permettra une prise en compte des enjeux identifiés dans le présent contrat.
- Appuyer, valoriser et soutenir les actions innovantes et les initiatives citoyennes répondant aux enjeux de solidarité territoriale, au travers des volets « cohésion sociale » et « services au publics » des contrats de territoire.
- Etudier l'opportunité et les modalités de ses interventions sur les projets en préparation et participer en amont à leur définition afin de porter ses engagements.
- Apporter au besoin un appui à l'ingénierie à la démarche en mobilisant l'expertise des services du Département, que ce soit sur les projets en préparation ou les thématiques en réflexion.
- Articuler ces réflexions et engagements à la préparation de la participation à l'élaboration du SRADDET.

<p><i>Cette délibération est adoptée à l'unanimité des votants présents ou représentés</i></p>
--

REGION BRETAGNE

16\_0101\_6

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL  
Réunion du 24 octobre 2016

DELIBERATION

**Programme 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux  
partagés**

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 10 octobre 2016, s'est réunie le 24 octobre 2016 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Loïg Chesnais-Girard, Premier Vice-Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 16\_DAJCP\_SA\_03 du Conseil régional en date du 8 janvier 2016 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu la délibération n°15\_DIRAM\_SDEVE\_01 du Conseil régional, en date des 9 et 10 avril 2015, approuvant le Contrat de partenariat Etat / Région/ Association des îles du Ponant 2015-2020 ;

Vu la délibération n°15\_DIRAM\_SDEVE\_02 du Conseil régional, en date des 9 et 10 avril 2015, approuvant le Contrat de partenariat Europe/ Région/ Pays des Pays de Brest, Brocéliande, Centre-Bretagne, Centre-Ouest-Bretagne, Cornouaille, Fougères, Ploërmel-Coeur de Bretagne, Pontivy, Redon-Bretagne Sud, Saint-Malo, Vitré-Porte de Bretagne ;

Vu la délibération n°15\_DIRAM\_SDEVE\_03 du Conseil régional, en date du 18 juin 2015, approuvant le Contrat de partenariat Europe/ Région/ Pays des Pays d'Auray, Dinan, Guingamp et Trégor-Goëlo, Lorient, Morlaix, Rennes, Saint Briec, Vallons de Vilaine et Vannes ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DECIDE**

- **d'ADOPTER** le Contrat de réciprocité ville-campagne Brest Métropole-Pays du Centre Ouest Bretagne et d'autoriser le Président à le signer

REGION BRETAGNE

- **En section d'investissement :**
  - **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit total de 1 811 166,00 euros pour le financement des 19 opérations figurant en annexe ;
  - **de PROROGER** les délais de réalisation des opérations récapitulées dans le tableau annexé ;
  - **d'APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention du dossier n°15002909 et **d'AUTORISER** le Président du Conseil régional à le signer.
  
- **En section de fonctionnement :**
  - **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit total de 576 819,00 euros pour le financement des 11 opérations figurant en annexe ;
  - **de MODIFIER** la dépense subventionnable et le taux de participation de l'opération récapitulée dans le tableau annexé ;
  - **de PROROGER** les délais de réalisation de l'opération récapitulée dans le tableau annexé ;

Le premier vice président  
du Conseil régional



Loïc Chesnais-Girard

